

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- Le Conservatoire numérique communément appelé le Cnum constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](http://cnum.cnam.fr))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

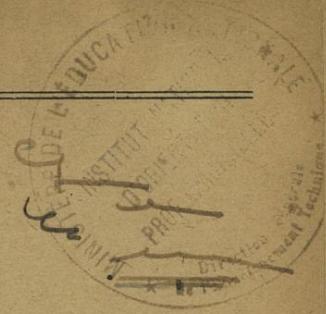
NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTICE DE LA REVUE	
Auteur(s) ou collectivité(s)	Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation
Auteur(s)	Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation
Auteur(s) secondaire(s)	Syndicat du Personnel des Services d'Orientation Professionnelle et Scolaire et de Psychométrie ; Fédération de l'Enseignement ; Confédération générale du travail (France)
Titre	Bulletin d'orientation professionnelle
Adresse	[s. l.] : Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation : Syndicat du Personnel des Services d'Orientation Professionnelle et Scolaire et de Psychométrie, 1943-1945
Nombre de volumes	5
Cote	CNAM-BIB GL P 1002
Sujet(s)	Orientation professionnelle -- France Psychologie du travail
Note	Le Bulletin d'orientation professionnelle prend le relais du BINOP pendant l'interruption de publication de celui-ci lors de l'Occupation. Il n'y a pas de mention explicite d'un lien de publication entre les deux.
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?GLP1002
LISTE DES VOLUMES	
	1ère année, n°1, octobre 1943
	1ère année, décembre 1943
	2e année, avril 1944
	2e année, n°4, octobre 1944
	3e année, n°6, janvier-juin 1945

NOTICE DU VOLUME	
Auteur(s) volume	Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation
Auteur(s) secondaire(s) volume	Syndicat du Personnel des Services d'Orientation Professionnelle et Scolaire et de Psychométrie ; Fédération de l'Enseignement ; Confédération générale du travail (France)
Titre	Bulletin d'orientation professionnelle
Volume	1ère année, décembre 1943
Adresse	[s. l.] : [Groupement professionnel des Conseillers d'Orientation], 1943
Collation	1 vol. ([1]-51 p.) ; 24 cm
Nombre de vues	56
Cote	CNAM-BIB GL P 1002 (2)
Sujet(s)	Orientation professionnelle -- France Psychologie du travail
Thématique(s)	Économie & Travail

Histoire du Cnam	
Typologie	Revue
Langue	Français
Date de mise en ligne	19/12/2022
Date de génération du PDF	19/06/2023
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?GLP1002.2

DÉCEMBRE 1943



BULLETIN D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

SOMMAIRE

- La rêverie imageante : Conduite adaptative au test de Rorschach.....
Les paradoxes du Binet-Simon
Le contrôle du placement en Orientation professionnelle.....
Psychologie animale et psychologie humaine.....

Dr D. LAGACHE
R. ZAZZO
P. NAVILLE
G. VIAUD

DOCUMENTS ET COMMENTAIRES

- La loi du 27 juillet 1942 sur l'enfance délinquante.....
Médecine scolaire : L'état physique des enfants dans le Rhône. — L'état sanitaire des enfants en 1941-42.
La sexualité dans l'enfance et la jeunesse.....
Esquisse d'une interprétation typologique de l'individu.

Ch. PONAT
L. BEAUSSIER

PROBLEMES DU TRAVAIL

Les effectifs des familles professionnelles. — L'apprentissage dans les mines. — L'obtention du Brevet professionnel. — Le Commissariat général interministériel à la main-d'œuvre. — Répartition professionnelle dans l'automobile et le bâtiment. — La main-d'œuvre dans les constructions navales. — L'O. P. vers le bâtiment. — L'Assemblée des C. D. du Travail. — Métiers de création. — Brevets de Maîtrise.

FAITS ET CHIFFRES ANALYSES ET COMPTE-RENDUS

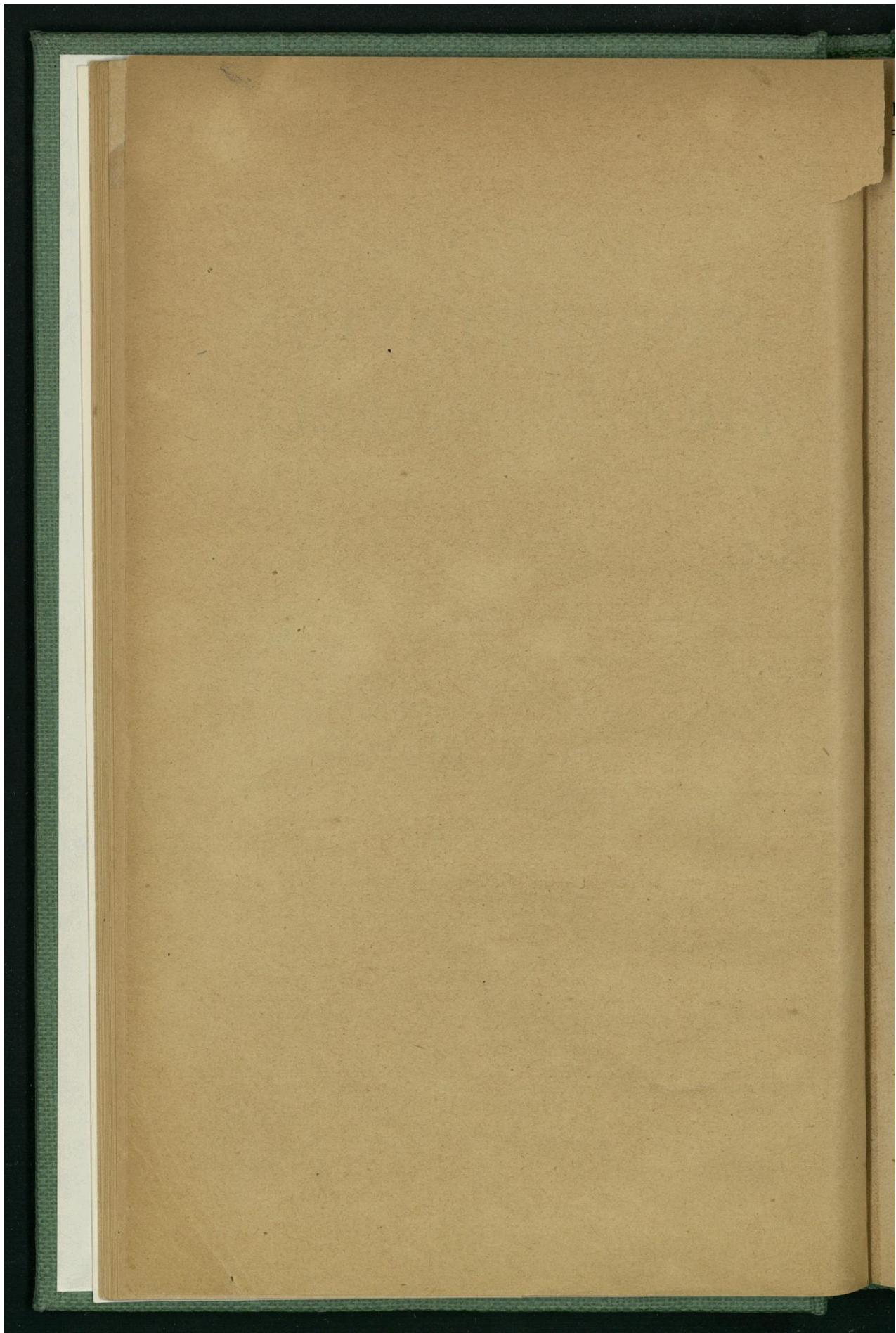
(J. BEAUSSIER, L. BEAUSSIER, P. NAVILLE, Mme MOTHU).

VIE PROFESSIONNELLE

Quelques statistiques (R. CHABOT). — Instituts de formation. — L'enquête sur l'enfance déficiente (M. GILLE). — Affections, mutations.

841

Num. 2021



Droits réservés au [Cnam](#) et à ses partenaires

LA RÊVERIE IMAGEANTE

Conduite adaptative au test de Rorschach

Le test de Rorschach jouit d'une grande vogue : elle tient en partie à la beauté de la phénoménologie de l'épreuve dont l'aspect descriptif peut seul toucher le psychologue, amateur ou professionnel, qui n'est pas familiarisé avec elle ; sa valeur diagnostique est un autre point dont la réponse suppose des recoupements avec d'autres données et une grande expérience psychologique. C'est ce point que nous désirons aborder, non pas, du moins principalement, en confrontant les résultats du Rorschach avec ceux d'autres épreuves mais, en essayant de dégager son « essence » et, corrélativement, le type normal des conduites adaptatives auxquelles il fait appel.

C'est l'attitude qu'il convient d'adopter en face de tout test que l'on se propose d'utiliser. Une voyageuse, racontant une expédition en Asie centrale, reçut l'initiation de moines thibétains et se forgea un petit démon ; il fut d'abord docile, puis prit une attitude d'opposition et de taquinerie fort désagréable pour sa victime qui eut bien du mal à s'en défaire. Les tests sont souvent comparables à ce démon : on invente un test à certaines fins, en vue d'explorer telle fonction, d'évaluer telle aptitude ; lorsqu'on regarde l'accomplissement de l'épreuve, l'œil frais, on s'aperçoit qu'elle implique des actualisations différentes de celles qui étaient prévues, souvent plus riches et plus intéressantes ; il n'est pas inopportun de rappeler, à ce propos, une réflexion de Helmholtz : « Jusqu'ici, écrivait-il, la réalité s'est toujours dévoilée à ceux dont la recherche suivait fidèlement ses lois sous des traits plus sublimes et plus riches que ceux qu'arrivaient à dépeindre, au prix d'efforts extrêmes, l'imagination mythique et la spéculation métaphysique ».

Le test de Rorschach a sans doute été trop exploré et par de trop habiles psychologues pour offrir la possibilité d'un renouvellement sensationnel. Cependant, on n'a pas l'impression qu'on ait désigné nommément ce qui en constitue l'essence, ni complètement dégagé le sens des réactions qu'il suscite. Il s'agit de revenir aux évidences premières si souvent insuffisamment explorées.

Dans l'ouvrage de M^{me} Loosli-Ustéri, qui passe, à juste titre, pour une des principales autorités en la matière, nous lisons ceci :

« Revenons à présent à notre point de départ : Comment est-il possible qu'à l'aide d'un test uniquement fondé sur la perception visuelle, nous puissions retracer le caractère de notre sujet dans ses lignes principales ?

« Je reviens aux recherches de Furrer. La question se simplifie lorsque nous la posons sous la forme suivante : « Comment se fait-il que la même tâche soit interprétée si différemment par différents sujets ? » Nous avons vu que la perception strictement objective n'existe pas. Dans toute perception s'amalgament le stimulus (la réalité) et le contenu psychique du sujet. Plus familier est le stimulus, plus faible est la part de la subjectivité du sujet. Or, les tâches d'encre sont une réalité inconnue, et, par conséquent, elles sont perçues d'une manière fort subjective. La perception est même si subjective qu'il ne s'agit plus d'une perception à proprement parler, mais d'interprétation.

« A ceux qui ne veulent pas admettre qu'un test, qui se base uniquement sur la perception visuelle, permet de tirer des conclusions si importantes sur la personnalité du sujet, Furrer répond ceci : ...Entre la perception et la pensée, il n'y a pas de différence

fondamentale. Penser, c'est aussi percevoir un stimulus (qui peut être sensoriel ou surgir de la pensée du sujet même), le reconnaître, établir des rapports entre les différentes perceptions (porter des jugements) et former des concepts. Comme Rorschach, Fürer conclut que l'interprétation n'est qu'une forme spéciale de la perception. »

En résumé, les tâches d'encre sont une réalité inconnue, donc perçue d'une façon fort subjective ; à vrai dire, ajoute-t-on, il ne s'agit plus de perception mais d'interprétation ; moins on perçoit, dirons-nous, plus on interprète ; mais l'interprétation est conçue comme une forme spéciale de la perception.

Cette façon de présenter l'épreuve est exacte par certains côtés : c'est à juste titre que l'on définit les tâches comme une réalité inconnue et que l'on souligne la part de la « subjectivité » dans l'interprétation. Ce qui est inexact, c'est de ramener à la perception la conduite que le test sollicite de la part du sujet ; et on y insiste ; la part du subjectif est si grande, dit-on, que ce n'est plus une perception mais une interprétation, seulement l'interprétation n'est elle-même qu'une variété de perception.

Le mot « imagination » n'est pas prononcé : or, il suffit d'interroger n'importe quel profane sur la portée probable de l'épreuve, pour qu'il la mette en cause, ce qui, bien entendu, ne prouverait rien. Envisageons cependant cette hypothèse : c'est à l'imagination que le test de Rorschach fait appel. C'est là, dira-t-on, une lapalissade ; peut-être, mais, nous espérons le montrer, une lapalissade dont le sens mérite d'être explicité.

La consigne est parfois proposée sous la forme « qu'est-ce que c'est ? » Si le sujet la prenait à la lettre, il répondrait, en face de la planche 1 : « C'est une tache symétrique faite avec de l'encre » et ainsi de suite ; souvent d'ailleurs des remarques de ce genre sont faites, parfois à plusieurs reprises ; elles sont étiquetées « remarques descriptives » et considérées, à juste titre, comme indice d'embarras. Nous disons que le sujet adopte alors une conduite percevante et réalisante.

Il est clair qu'une telle conduite n'est pas adaptée à la situation. Cela est si vrai que, même si l'on demande au sujet « qu'est-ce que c'est ? » il énonce non ce qu'il perçoit, mais ce qu'il imagine, même dans des épreuves très pauvres. En d'autres termes, la suggestion implicite de la situation, la question silencieuse du matériel invitent à l'adoption d'une conduite imageante et déréalisante. La conduite percevante et réalisante du type des « remarques descriptives » est une conduite inadaptée et inférieure ; on doit ranger dans la même catégorie celle du sujet qui cherche avec un excès de réalisme et de conscience une solution « vraie » ; alors que les tâches de Rorschach attendent une attitude de jeu ; on exprimerait assez fidèlement les choses en disant qu'elles invitent à une « rêverie imageante » (il arrive d'ailleurs qu'on puisse établir la parenté des interprétations du Rorschach et des rêves), mais à une rêverie entretenue dans une situation spéciale, savoir une situation d'examen : la tâche est de jouer, le jeu est une tâche ; ce que le Rorschach met à l'épreuve, c'est l'aptitude à jouer.

Corrélativement, la nature du matériel n'est pas assez définie en la désignant comme « réalité inconnue ». C'est là, certes, un de ses attributs essentiels, et les sujets ne manquent pas qui le mettent en évidence par leur répugnance à se mesurer avec des données imprécises en demandant des consignes supplémentaires, par les précautions et les restrictions dont ils accompagnent leurs interprétations. Mais c'est une définition négative qui ne donne pas sa portée positive et originale à cette façon vague de se présenter. En fait, les tâches de Rorschach rentrent dans la catégorie des images dont Sartre fait l'inventaire dans « l'Imaginaire » ; l'image, dans sa généralité, peut être définie comme « un acte qui vise dans sa corporeité un objet absent ou inexistant à travers un continu physique ou psychique qui ne se donne pas en propre mais à titre de représentant analogique de l'objet visé » (p. 75). Parmi les diverses catégories d'images, les tâches du Rorschach sont à rapprocher des images dans la flamme, taches sur les murs, rochers à forme humaine ; à un degré plus profond de la rêverie imageante figurent les images hypnagogiques, les scènes et les personnages vus dans le marc de café, sur une boule de cristal. Les tâches du Rorschach constituent donc un « analogon » qui sert de matière à une conscience imageante ; ce sont des images, ou même, pour autant que la relation de l'image à son objet n'y est que suggérée par une figuration imparfaite et vague, ce sont des « images d'images ».

Image d'images, les taches de Rorschach font donc appel à une conduite normale idéale du type de la rêverie imageante, avec cette correction que le sujet se trouve en même temps dans une situation d'examen en face d'une tâche. La nature ludique et déréalisante de la conduite normale idéale fait comprendre la portée des « remarques descriptives » dont la signification d'échec a été formulée, mais sans être explicitée. Voici le protocole d'un examen qui semble bien mettre en lumière, avec l'alternance des deux conduites, le sens même du Rorschach.

EXEMPLE I

Le sujet est une jeune femme, stagiaire d'orientation professionnelle ; elle s'est proposée elle-même au cours d'une séance de travaux pratiques.

PLANCHE I. — Des os de la poitrine.
Une radio d'os.

G F O
G F(C) O

Perplexité, essai d'adaptation,
annonce le plan.

D FC A

Perplexité.

G F A

Doute.

Impression esthétique.

D CF O

G FK H

D CF O

D CF O

D F O

Remarques descriptives et picturales.

G F(C) A

G F A

PLANCHE III (rapidement). — Une espèce de caricature : des bonshommes tenant une marmite, Plic et Ploc en frac.

Du feu au-dessus de la marmite.

Le rouge est la fumée de la marmite ou un truc placé par hasard (ça ne s'impose pas).

De chaque côté, les ombres portées rouges ne rentrent pas dans le sens humoristique.

La symétrie est curieuse ; ça doit être pour la décoration ; je ne vois rien d'autre de correspondant ; il y a un rappel de couleur comme chez Renoir.

PLANCHE IV. — Une espèce d'animal, ces crabes qui se mettent des algues sur le corps ; en bas les pinces ou pattes de devant ; en haut la tête ; il y a trop d'algues ; ça empêche la forme ; les pattes de derrière ont quelque chose de très broussailleux...

PLANCHE V. — Une chauve-souris par la forme, une chauve-souris aux ailes étendues, pas particulièrement en mouvement, pas dynamique (on cloche les chauve-souris, elle étend les bras).

PLANCHE VI. — Une descente de lit en poils ; une peau de lion tachetée, la tête, la moustache, une toute petite membrane de chaque côté ; avec de la bonne volonté, une descente de lit ; surtout les moustaches ; sans les moustaches, ça n'aurait pas l'air d'une bête.

G F (C) A

PLANCHE VII. — Evasif.

Assez curieux : des nuages affectant une forme, une femme coiffée 1900 avec un chignon, pas une femme réelle, une femme dans la forme d'un nuage, avec une ébauche de manche à gigot. Ce n'est pas tout à fait symétrique.

G F H

Remarque descriptive.

Impression esthétique.

G CF A

Remarque descriptive.

PLANCHE VIII. — C'est joli.

Certains poissons de l'aquarium de Monaco, des couleurs nuancées : elles permettent difficilement une forme ; il y a une dégradation de couleurs bizarre, pour le bleu au milieu, pour le rouge à l'extrême. On pense à des animaux genre poisson mais secondairement, quand on cherche à donner une forme ; la première impression est une impression de couleur. Je n'aime pas le rose bonbon, le bleu du milieu est plus réussi.

Impression esthétique.

PLANCHE IX. — Ça n'a pas de sens spécial ? Parce que, comme ça, ça n'évoque rien.

Un arbre au milieu, rose ; c'est surréaliste.
Au milieu des massifs.
En bas des rochers jaunes.
A la rigueur un coucher de soleil méridional.
Un arbre genre parasol.
Il n'y a aucune construction.
C'est symétrique, mais non pyramidal.
Ca évoque des idées de peinture, non de réalité, de couleurs non naturelles.

J'aime mieux celui-là (VIII), il fait moins chromo.

Embarras.

D FC O
D CF O
D FC O
G C O
D F O

Remarque descriptive.

Impression d'artificiel.

Impression esthétique.

G CF O
G FC A
Remarque descriptive.
D F A

Impression physiognomique.

PLANCHE X. — Du Picasso, vaguement.

Un animal, une forme d'animal.
Beaucoup ont la même forme symétrique.
Un animal avec des quantités de tentacules, une tête avec pinces, une trompe, des tentacules aériennes ; rien que la tête est méchante ; le reste sympathique.
Le corps est très dispersé.
C'est un animal marin, évidemment. Tous ces trucs ce ne sont pas des couleurs terrestres, ça a quelque chose d'inachevé ; c'est esthétique, c'est bien, mais cette tête noire pas colorée fait tache, c'est gênant.

Un animal tout étalé, tout plat ; il doit ramper avec ses tentacules, ses nageoires (geste des mains) ; il a l'air assez en mouvement celui-là, contrairement aux taches végétales, si je peux dire. S'il avait une tête, ce serait très joli.

INTROSPECTION PROVOQUÉE. — On se sent redevenir enfant. Dans l'ensemble c'est esthétique, sauf les noires. C'est assez intéressant ; si on avait le temps de regarder ça, c'est comme les nuages et les rochers, ça changerait... On n'est pas ici pour jouer.

En 17 minutes, le sujet a donné 23 interprétations auxquelles s'ajoutent de nombreuses impressions physiognomiques, esthétiques et picturales. L'épreuve, d'une richesse moyenne, témoigne d'une attitude positive. Sans entreprendre un dépouillement complet du matériel, examinons ce qui a trait aux attitudes réalisantes et déréalisantes.

Surtout au début, le sujet témoigne, devant les taches, un embarras et une perplexité où nous voyons, en général, une forme naissante et encore affectivement neutre de l'angoisse ou tout au moins de l'inquiétude ; elle se plaint de la complexité et de la confusion des données, de leur pauvreté et de leur vague ; en d'autres termes, elle leur reproche leur nature d'image dont la pauvreté, comme l'a montré Sartre, est un attribut essentiel. Corrélativement on voit apparaître, à plusieurs reprises, des remarques descriptives correspondant à une attitude perceptive et réalisante. L'interprétation « décoration », qui paraît plusieurs fois (III, IX), est un compromis entre l'attitude réalisante et l'attitude déréalisante : elle transpose la donnée dans une perspective esthétique mais sans lui conférer une vertu symbolisante et imageante.

L'introspection provoquée reflète fidèlement cette oscillation et ce compromis d'attitudes. Le sens ludique de la tache n'est pas seulement compromis et pensé, il est éprouvé et vécu : « On se sent redevenir enfant » ; mais le sujet ne s'y abandonne pas : « Si on avait le temps de regarder, ça serait comme les nuages et les rochers, ça changerait ». Le mot de la fin « on n'est pas ici pour jouer » est révélateur d'une attitude vitale, sérieuse et pratique, qui entre en conflit avec ce qui fait, selon nous, l'essence du Rorschach : l'appel à la rêverie et au jeu.

D'autres sujets s'abandonnent plus complètement à l'attitude de jeu. Nous avons, par exemple, examiné une candidate secrétaire qui trouva que c'était « amusant » sans aucune réserve ; elle avait donné, en 24 minutes, 78 interprétations, un peu sommaires, avec une grande prédominance de détails et d'interprétations chromatiques, en particulier d'interprétations fondées sur des nuances du gris ; la conduite réalisante n'apparaît pas une fois, aucune remarque descriptive. Ces traits du Rorschach témoignaient d'une attitude infantile et ludique qui se retrouvait dans le reste de l'existence, cette jeune fille tombait au-dessous de sa mesure dans les besognes du secrétariat et ne révélait pleinement sa valeur que dans les contacts avec autrui et surtout avec les enfants ; au total, elle ne faisait bien que ce qui l'amusait.

Dès lors, la question de la fécondité psychologique du Rorschach se pose en d'autres termes que ceux que nous avons cités : il s'agit de savoir pourquoi il est instructif de solliciter avec des taches d'encre qui sont des images, l'aptitude du sujet à la rêverie imageante.

Le contraste de cette attitude de détente avec la tension plus ou moins anxiouse qu'éveille la situation d'examen est propre à nous éclairer : le test de Rorschach fait appel à cette souplesse d'adaptation qui permet d'adopter, en face de chaque situation, une conduite adéquate, de descendre, si cela est opportun, à des conduites de niveau inférieur ; il est bien évident que celui qui prend tout au sérieux et avec une extrême conscience, ne fera pas un « bon » Rorschach. Il ne suffit pas d'être intelligent, d'avoir une vie intérieure riche et nuancée, il faut encore pouvoir y puiser. A la sollicitation des taches de Rorschach s'opposent, le cas échéant, des conflits affectifs, des « résistances »

et des « mécanismes de défense » ; c'est alors que les interprétations se font rares et que le comportement, les remarques ou le silence du sujet expriment une attitude que M^{me} Loosli-Ustéri décrit d'un terme heureux comme « crispée ». Dans d'autre cas, la libération fonctionnelle prévaut sur le contrôle, mais cette éventualité n'est pas univoque : ou bien il s'agit de sujets émotifs, impulsifs, infantiles chez lesquelles les superstructures contrôlantes ne jouent pas, ou jouent peu, ou jouent insuffisamment : ou bien il s'agit de sujets adaptés, mûrs, pondérés mais non envoûtés par le contrôle, qui peuvent le lever lorsque la situation le commande, qui peuvent en l'espèce se laisser aller à l'attitude ludique de la rêverie imageante et dont la structure psychique s'est édifiée conformément à la norme d'intégration des possibilités : ce sont des adultes qui peuvent jouer alors qu'il est des enfants pour qui cela est impossible. Cette diversité d'attitude se reflète dans les divers aspects du Rorschach : c'est ainsi que les interprétations couleur, les interprétations forme couleur peuvent être respectivement considérées comme plus fréquentes chez les uns et les autres.

Cet aspect de l'interprétation du Rorschach ne nous est pas propre : que l'on se reporte à la partie théorique de l'ouvrage de M^{me} Loosli-Ustéri ou aux exemples qui le terminent, on retrouvera partout l'opposition entre la libération fonctionnelle d'une part et de l'autre le contrôle et l'inhibition ; elle y est sinon exposée théoriquement, du moins implicitement contenue.

Cette polarité a une portée biologique et psychologique générale ; on peut la considérer comme une des principales « catégories » de l'anthropologie contemporaine. Dans la littérature sur le Rorschach, elle prend une tonalité psychanalytique : c'est ainsi que M^{me} Loosli-Ustéri parle fréquemment de « refoulement affectif ». Aussi n'est-ce pas sans intention que nous avons parlé de résistance et de mécanisme de défense dont la parenté avec la « sophro-psyché » de Binder, autre théoricien de Rorschach, apparaît aisément. On entend parfois opposer deux façons d'utiliser le Rorschach, dont l'une orthodoxe vise la forme et dont l'autre psychanalytique s'attache au contenu. Certes, il arrive que les contenus soient révélateurs ; il ne peut être indifférent que dans les interprétations d'un garçon de 14 ans fugueur et voleur, en conflit avec un père despote, brutal et ivrogne, l'idée de la mort revienne à plusieurs reprises sous la forme de l'assassinat (II), d'une chute dans un abîme (IX), de bêtes dévorantes (I, VIII, X) ; il est significatif qu'une fillette de 12 ans voleuse, négligée par sa mère remariée, donne deux interprétations de vêtement. Mais l'aspect formel du Rorschach n'est pas moins psychanalytique : la rêverie imageante est une « expression indirecte » au sens jaspersien, au même titre que les associations d'idées libres ; dans les deux cas, on demande au sujet de ne pas réfléchir, d'abandonner le contrôle de soi et l'adaptation du réel ; en dernière analyse, l'axe de l'interprétation des résultats du Rorschach, c'est la détection des résistances à la rêverie imageante, lorsqu'elle se manifeste sous la forme de l'embarras, du refus, des remarques descriptives, des divers « chocs » et des chutes de niveau de la conduite adaptative qui en font partie.

Des notions comme celles de résistance ou de « refoulement affectif » (cette formule revient sans cesse sous la plume de M^{me} Loosli-Ustéri) relèvent d'un système d'interprétation qui vise la personnalité totale, le heurt de ses diverses instances, spécialement le conflit angoissé de la conscience avec les pulsions profondes et les affects qui semblent en émerger. Si brillante que soit la sémiologie de l'épreuve, elle serait dénuée de portée sans l'orientation d'esprit du psychologue vers le tout de la personne, vers sa structure et son mouvement.

Ce système d'interprétation n'est pas spécifiquement lié au Rorschach : nous avons tenté, pour notre part, de décrire et d'interpréter dans ce sens plusieurs tests d'adaptation mentale et sensorimotrice à la réalité.

Le caractère spécial du Rorschach est lié à la nature du matériel et de la situation ainsi que du type de conduite adaptive auquel ils font appel, la rêverie imageante. Or cette conduite entraîne qu'ici, dans l'adaptation à la situation, l'assimilation du matériel aux schèmes interprétatifs du sujet l'emporte sur l'accommodation à l'objet.

La liberté ou la réserve à l'égard du test sont ainsi les indices de l'attitude du sujet par rapport à sa vie intérieure. L'image d'ensemble que trace le psychologue se trouve

donc ordonnée autour de l'affectivité. Le test apparaît comme une technique de psychologie en profondeur.

L'ampleur et la profondeur des enseignements que l'on en peut tirer ne doivent pas en faire surestimer la valeur. Qu'il renseigne sur les aptitudes intellectuelles du sujet, certes, mais cela ne rend pas inutile le recours à des tests d'intelligence. La nécessité de recourir à des tests d'adaptation à la réalité est bien plus évidente encore. À partir de chaque test on peut tenter de reconstruire la personnalité totale. Mais il est clair que l'image d'ensemble acquiert d'autant plus de vérité et de précision que ses contacts avec le concret sont plus nombreux. C'est appliquer avec plus de souplesse clinique, le principe du profil psychologique. À cet égard la confrontation des résultats du Rorschach avec ceux de tests manuels faisant appel à l'adaptation mentale et sensorimotrice à la réalité est très édifiante. Nous nous bornerons, sur ce point, à citer deux exemples qui s'éclairent mutuellement. Les deux sujets étaient étudiants. Le premier était un garçon sthénique chez lequel prévalaient des conduites de domination vis-à-vis d'autrui et de lui-même : ses résultats aux tests de réalité furent exceptionnellement bons, tandis qu'il se montra très sec au Rorschach (huit interprétations en six minutes) ; dans la vie, il consacrait peu de temps aux lectures « inutiles » ; dans ses activités sportives on lui reprochait de « jouer sec » : il s'agissait moins de s'amuser que de gagner. Le second sujet était un étudiant en médecine au terme de sa scolarité ; c'était un intellectuel assez anxieux et impulsif ; ses performances aux tests de réalité furent médiocres ou faibles tandis que son Rorschach témoigna d'une fantaisie abondante et nuancée. Ses résultats convergeaient avec les indications de son évolution professionnelle ; il s'était d'abord adonné à la chirurgie non sans difficulté, contraint de se préparer très minutieusement aux plus petites interventions et d'apprendre par cœur les moindres gestes ; au moment de notre examen il s'orientait vers la psychiatrie et il était facile de prévoir qu'il pourrait y réaliser un meilleur accord entre ses aspirations et son activité, non sans faire dans le sens de l'adaptation au réel un effort dont ses déficiences pragmatiques faisaient pressentir la nécessité et la difficulté.

Ainsi, quelles que soient la richesse du Rorschach, la confrontation de ses résultats avec ceux d'autres tests, en particulier de tests manuels faisant appel à l'adaptation mentale et sensorimotrice à la réalité ne peut qu'en accuser et en confirmer la portée ; elle corrobore la signification essentielle de cette épreuve, savoir de faire appel à la conduite ludique de la rêverie imageante.

Clermont-Ferrand, février 1943.

D^r D. LAGACHE.

*Directeur de l'Institut de Psychologie
de Clermont-Ferrand.*

Les Paradoxes du Binet-Simon

L'apprentissage du psychotechnicien devrait commencer par l'étude du Binet-Simon s'il est vrai, comme nous l'enseigne Descartes, que « la nature des choses est plus aisée à concevoir lorsqu'on les voit naître peu à peu ». Les principales techniques de la psychologie appliquée dérivent en effet du B-S et c'est encore à lui, à ses erreurs comme à ses vérités, que nous sommes souvent redevables des notions qui rénovent aujourd'hui la psychologie générale. Il a notamment servi à mettre en formules tous nos antiques préjugés sur l'intelligence et rien n'est plus favorable à la dialectique du progrès que cette formulation de l'erreur.

Maintenu à sa destination primitive qui était tout simplement de déceler et de mesurer des états d'*inintelligence*, le B-S garde toute sa valeur. Des adaptations étrangères comme le Terman, et des tests non-verbaux comme le Porteus et le Grace Arthur lui font cependant concurrence et souvent même l'éliminent complètement de nos laboratoires. Le succès des tests non-verbaux s'explique par cette illusion encore fréquente qu'ils sont capables de saisir une intelligence plus pure, plus indépendante des conditions extérieures, alors

qu'ils n'éprouvent qu'une forme spéciale d'intelligence « pratique » ou, bien plus souvent qu'on ne croit, une forme muette d'intelligence verbale. J'ai longuement pratiqué ces tests et j'ai travaillé à adapter en français la batterie de Grace Arthur qui connaît actuellement une singulière fortune. L'intérêt d'une telle batterie est de provoquer une grande diversité de comportements, mais, en conséquence, le résultat global est souvent perturbé par des facteurs moteurs et effectifs — maladresse, opposition, fluctuations de l'intérêt de l'attention — qui le rendent très difficilement utilisable comme niveau d'âge. Avec les questions du B-S qui prennent, quand elles sont familières à l'opérateur, une allure de conversation, il est possible, dans la plupart des cas, de sonder beaucoup plus sûrement l'enfant, de le pousser plus facilement à son maximum. Tests verbaux et tests non-verbaux nous livrent deux dimensions de l'intelligence, mais alors qu'on peut, à la rigueur, se contenter d'un test verbal pour établir un niveau mental, un test non verbal sans test verbal reste souvent de signification douteuse. Les auteurs des tests non-verbaux insistent eux-mêmes sur la nécessité de prendre toujours la dimension verbale de l'intelligence.

Quant au succès du Terman, il est amplement justifié par l'existence de ses niveaux supérieurs, par la précision plus grande de ses techniques, par la facilité de ses calculs, par l'usage du Quotient Intellectuel (Q. I.). Mais son application est beaucoup plus longue que celle du B-S et, comme son étalonnage n'a pas été construit pour des enfants français, on ne gagne pas en exactitude ce temps passé à un examen plus minutieux. Jusqu'au niveau de 12 ans inclusivement, mieux vaut donc utiliser le B-S. L'expérience prouve qu'on obtient en deux fois moins de temps le même résultat, à peu de chose près. Et cette approximation suffit à l'examen clinique.

Mais le psychologue ne doit pas se contenter d'être un bon clinicien. Il doit tendre à l'exactitude scientifique. Qu'il ait donc suffisamment de curiosité pour examiner attentivement son instrument de travail.

Le mieux est de commencer par une comparaison des lignes d'évolution mentale telles qu'elles sont données par le Terman d'une part, par le B-S d'autre part. Pour le Terman, pas de difficulté : l'enfant normal est celui qui gagne en un an, un an d'âge mental ; son âge mental est donc égal à son âge réel, son Q. I. $\left(\frac{A. M.}{A. R.} \right)$ est égal à l'unité, et sa ligne d'évolution est la bissectrice du carré où figurent en abscisse l'âge réel, en ordonnée l'âge mental (fig. 1) ; l'imbécile est celui qui ne gagne pas plus de six mois d'âge mental par an ; et l'idiot pas plus de trois mois ; leurs lignes d'évolution font ainsi respectivement des angles de $\frac{45^\circ}{2}$ et de $\frac{45^\circ}{4}$ avec l'abscisse ; un calcul semblable

peut être effectué pour tous les niveaux ; et toutes ces lignes d'évolution, des niveaux les plus bas aux niveaux les plus hauts, se déploient en éventail avec une telle régularité qu'il n'est même pas besoin de les tracer : le Q. I., dont elles sont la traduction graphique, suffit dans le Terman à situer un sujet.

Les courbes de Bonnis (fig. 2) qui furent établies en 1926 pour apporter au B-S les précisions diagnostiques et pronostiques que le Q. I. donne au Terman, présentent, avec le tableau que nous avons établi pour celui-ci, des différences frappantes. Et c'est peut-être là que nous allons saisir les raisons profondes de l'abandon progressif du B-S au profit du Terman.

Tout d'abord, les lignes d'évolution sont des courbes au lieu d'être des droites ; elles ne se déploient pas nettement en éventail ; elles aboutissent, notamment pour l'imbécillité et l'idiotie, à des niveaux bien inférieurs à ceux du Terman : sept ans au lieu de huit pour l'imbécillité, deux ans au lieu de quatre pour l'idiotie.

Cette dernière différence attire notre attention sur la part d'arbitraire que comporte inévitablement la délimitation des zones d'intelligence : question de définition sur laquelle nous n'avons pas à insister ici.

La question du déploiement des courbes est d'un autre ordre. Alors que dans le Terman l'ouverture des angles est d'une grandeur proportionnelle au niveau du sujet,

45° pour un âge terminal de 16 ans, $\frac{45}{2}$ pour 8 ans, $\frac{45}{4}$ pour 4 ans — ce qui est parfaitement intelligible — on observé, dans les courbes de Bonnis, un reploiement des courbes qui signifierait, en termes de Q. I., que celui-ci diminue avec l'âge. C'est la conclusion explicite de Bonnis elle-même. En fait, *cette allure paradoxale des courbes est due tout simplement à une erreur de tracé*. Paradoxe des courbes qui entraîne à des non-sens psychologiques dont le plus cocasse est d'attribuer à l'enfant normal trois ans d'âge mental à sa naissance ! à moins de donner à sa ligne d'évolution une courbure invraisemblable qui lui fait alors gagner deux ans d'âge mental dans la première année de sa vie... Tout s'explique quand on reprend les données expérimentales de Bonnis : ces données s'inscrivent dans une zone qui va de huit à dix-huit ans d'âge réel et qui englobe les niveaux de débilité et d'imbécillité (zone grise de la fig. 2). Les courbes expérimentales sont donc celles que nous avons tracées en traits pleins : *tout le reste est hypothèse, extrapolation*. Le procédé est légitime, mais dangereux. J'ai conservé la partie expérimentale des courbes de Bonnis, calculé leur pente, et, partant de cette hypothèse que l'angle des lignes d'évolution continue de croître aux niveaux supérieurs comme il croît aux niveaux inférieurs, j'ai retracé les courbes hypothétiques (fig. 3) : elles convergent, grosso modo, vers le zéro de la naissance, et la valeur des performances normales correspond beaucoup mieux à celles qu'on obtient effectivement au moyen du B-S : six ans d'âge mental au lieu de six ans et demi pour un enfant de cinq ans, treize ans et demi au lieu de douze pour un enfant de quinze ans.

Et voici le second paradoxe : un enfant normal de cinq ans a six ans (ou six ans et demi) d'âge mental, un enfant normal de quinze ans a treize ans et demi (ou douze ans). L'explication est simple : aux niveaux inférieurs, les tests sont trop faciles, il faut donc exiger d'un enfant normal de cinq ans qu'il réussisse les prétendus tests de six ans ; aux niveaux supérieurs les tests sont trop difficiles, il suffit à un sujet de quinze ans de réussir aux prétendus tests de treize ans pour être considéré comme normal. Terman a remédié à ce défaut bien connu du B-S en changeant certaines épreuves de place ; et Bonnis en construisant un tableau de rectification, devenu l'outil indispensable à toute interprétation du B-S. C'est tout ce que nous avons à dire de positif sur les artifices graphiques de Bonnis et il faudrait que nous puissions nous arrêter là.

Mais par une aberration — où transparaissent toutes sortes d'illusions métaphysiciennes — Bonnis s'en vient nous dire qu'un enfant normal de cinq ans a effectivement six ans et demi d'âge mental et qu'un enfant de quinze ans en a douze. Le plus étonnant de cette histoire ce n'est pas l'erreur d'un jeune médecin, peu versé dans la statistique, mais la docilité avec laquelle tout le monde l'a suivi, depuis bientôt vingt ans. Ses lignes de rectification sont prises pour de véritables courbes de croissance ; la courbure traduit alors une diminution graduelle du quotient intellectuel. Car cette méprise de Bonnis va accréditer en France, parmi les praticiens — médecins et instituteurs — cette idée absurde que le quotient intellectuel normal diminue avec l'âge. Absurde en effet puisque, par définition, l'enfant normal est celui dont l'âge mental est égal à l'âge chronologique. Un enfant de cinq ans doit avoir cinq ans d'âge mental, un enfant de six ans, six ans, etc... Son Q. I. est donc, par définition, égal à l'unité. Les enfants ont testé les tests avant que les tests n'aient testé les enfants. Si, par exemple, une épreuve est étiquetée tests-de-treize-ans, c'est que la majorité des enfants de treize ans la subissent avec succès, alors que ceux de douze ans échouent. Ce test-de-treize-ans n'est tel que par la consération que les enfants de treize ans paraissent lui donner. Si l'on s'aperçoit, après une plus longue expérience, qu'on s'était trompé, que ce test était trop difficile, on ne devra pas dire que la majorité des enfants de treize ans sont en retard, mais qu'on avait tout d'abord surestimé leur niveau. Ou l'on arriverait alors à cette conclusion que les normaux sont anormaux, qu'il est normal d'être anormal.

A s'appesantir sur des évidences on risque de les temir ; il est donc inutile de prolonger cette discussion : *le problème de la constance du Q. I. normal n'existe pas*.

Pour éliminer tout malentendu, pour redonner aux graphiques de Bonnis, pseudo-courbes de croissance, leur rôle rectificateur, il faut considérer le résultat global du B-S

non comme un âge mental mais comme un total de points. Si la zone comprise entre les lignes *a* et *b* est vraiment normale, on peut considérer que la ligne médiane *N* correspond à l'évolution type du sujet moyen ; dans la notation de Terman à un Q. I. = 1. Un résultat global de six points correspond-il effectivement au résultat moyen d'un enfant de cinq ans ? On écrira alors six points = cinq ans et ainsi de suite tout au long de la ligne *N* pour aboutir à une performance moyenne de 13,5 au niveau de quinze ans.

La figure 3 suffirait donc à traduire explicitement en âge mental un total de points. Mais ces schémas de rectification ressemblent encore trop aux courbes de croissance et nous ne devons pas oublier justement que cette ressemblance est à l'origine de l'illusion de Bonnis : le ralentissement des courbes d'intelligence, écrit-elle à la page 53 de sa thèse, est général à toutes les croissances ; et elle donne en exemples le développement de la taille et du volume de la tête. Il est peut-être possible de mesurer l'intelligence avec des unités équivalentes comme on mesure la taille en centimètres, et d'établir ainsi de véritables courbes de croissance mentale (1). Mais il n'est pas question de cela avec le B-S à moins d'affirmer que deux intelligences de cinq ans font une intelligence de dix ans. Il est bien évident que l'arithmétique du temps n'est pas celle de la croissance mentale.

Coupons donc l'erreur à sa racine. Redressons la ligne *N* pour en faire la bissectrice du tableau des âges (fig. 4). Le nouvel échelonnement des points en fait apparaître l'inégale valeur ; et ce sont les normes d'âge (ordonnée de droite) qui deviennent les unités de l'échelle. On accorde cinq ans d'âge mental à l'enfant-de-cinq-ans, six ans à l'enfant-de-six-ans, quinze ans à l'enfant-de-quinze-ans, tout simplement. Le calcul du Q. I. est du même coup rendu possible. Soit, par exemple, un enfant de douze ans d'âge réel qui teste 12,3/5 ; on lit sur le tableau un âge mental d'environ treize ans deux mois (13;2 pour employer la notation conventionnelle où les mois sont séparés des ans par un *point et virgule*, les décimales par une *virgule*) ; le Q. I. est donc de $\frac{13;2}{12} = 1.09$.

Le tableau ainsi rectifié n'a pas fait disparaître complètement la courbure des lignes d'évolution mentale établies expérimentalement par Bonnis aux niveaux inférieurs de l'intelligence.

Nous serions tentés d'admettre que cette courbure est l'indice d'erreurs expérimentales qui échappent à notre contrôle et qu'un léger coup de pouce pourrait effacer. Duttelle nuire à la clarté de notre démonstration, nous préférions cependant conserver une caractéristique dont nous ne connaissons pas la nature exacte. La normale *N* est nécessairement rectitude, mais il n'en va plus de même aux autres niveaux et c'est, d'une façon toute arbitraire, toute provisoire, que Terman a défini l'évolution des sujets arriérés par des Q. I. constants, c'est-à-dire par des lignes droites (fig. 1). En somme, la marche de Terman est à l'inverse de celle de Bonnis ; c'est à partir des évolutions normales connues expérimentalement qu'il a imaginé l'évolution des niveaux inférieurs. Terman n'a pas directement étalonné des anormaux, Bonnis n'a pas directement étalonné des normaux.

Notre analyse graphique ferait donc apparaître deux facteurs dans le fléchissement des fameuses courbes de Bonnis. Un facteur purement technique : la difficulté des épreuves croissant plus rapidement que les possibilités des enfants ; un facteur psycho-biologique : le réel ralentissement du progrès dans les états d'arriération mentale.

Mais ce ralentissement n'a plus l'allure déconcertante qu'il prenait dans les courbes de Bonnis ; car c'était encore un paradoxe que d'affirmer, comme elle le faisait à la

(1) Je m'emploie à montrer, dans un ouvrage qui doit bientôt paraître aux *Presses Universitaires*, comment le psychologue peut construire une *toise mentale* qui lui permette de mesurer l'intelligence non plus en normes mais *absolument*, c'est à dire ainsi d'un sujet qu'il est deux ou trois fois plus intelligent qu'un autre. C'est à la seule condition de déterminer un zéro absolu et des unités équivalentes — comme pour la mesure de la taille — qu'on peut tracer de véritables courbes de croissance.

cinquante-cinquième page de sa thèse : « Les quotients élevés baissent davantage ». Elle notait en effet, de huit à quinze ans aux limites supérieures de chaque zone, une diminution de 10 % pour l'imbécillité profonde, de 15,1 % pour l'imbécillité légère, de 22 % pour la débilité légère, enfin de 26,2 % pour la ligne *N* d'évolution normale. La progression est inverse dans nos courbes rectifiées : 0 % pour l'évolution normale, 9,6 % pour la débilité légère, 14,3 % pour l'imbécillité légère, 17,6 % pour l'imbécillité profonde ; et le paradoxe disparaît d'un affaiblissement intellectuel d'autant plus grave que le niveau initial était plus élevé (1).

En fait, plus élevé était le niveau, plus forte était l'erreur d'étalonnage ; la difficulté disproportionnée des épreuves, surtout sensible aux niveaux de douze et quinze ans, pénalisait davantage les sujets normaux et supérieurs : voilà pourquoi leur ligne d'évolution donnait l'impression de s'infléchir plus rapidement. Délesté d'un poids d'erreur croissant avec l'intelligence, le véritable fléchissement apparaîtrait ainsi, décroissant avec l'intelligence.

Ce fléchissement constituerait, s'il était confirmé, une différence essentielle entre le développement des normaux et celui des anormaux. Dans une recherche qu'il a faite au moyen du Terman, sur six cent trente-neuf enfants arrriérés testés chacun cinq fois pendant une période de dix ans, Kuhlmann trouve également pour les degrés inférieurs de l'intelligence une diminution du Q. I. avec l'âge. Mais on sait, par la révision Terman-Merrill de 1937, que le Terman classique n'est pas exempt d'erreurs et, notamment, que la difficulté reste trop grande aux échelons les plus élevés. Les courbes obtenues par Kuhlmann et par Bonnis sont une indication précieuse. Mais elles exigent des vérifications ultérieures.

Il est bien évident que nos rectifications ne constituent pas une révision. Elles améliorent l'usage de l'ancien instrument de travail, elles rendent possible le calcul approximatif des quotients intellectuels, elles permettent de formuler plus correctement certains problèmes, enfin elles dissipent des illusions tenaces, des paradoxes insoutenables.

Mais il est temps de tout remettre en chantier, d'entreprendre sur plusieurs milliers d'enfants normaux et anormaux l'étalonnage véritable d'un test individuel de croissance mentale. Et cela n'est possible qu'en travail d'équipe, avec la collaboration de gens qui connaissent bien les enfants et les techniques psychologiques. Nous espérons commencer dès cet hiver, avec nos étudiants de l'Institut de psychologie et avec tous ceux qui vont bien apporter leur compétence et leur bonne volonté à ce travail de longue haleine

Novembre 1943.

René ZAZZO,

Assistant au Laboratoire de psycho-biologie de l'enfant
(Ecole pratique des Hautes Etudes), Chef de Laboratoire à l'Hôpital Henri Roussel.

(1) Voici les chiffres comparés de Bonnis et de Terman et de la figure 4 :

Age réel.....	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Bonnis	Terman
Débilité légère A.M.	3.2	3.8	4.45	5.05	5.7	6.3	6.9	7.4	7.85	8.25	8.6	6.2 8 15	9.4
Q. I.	64	63.3	63.5	63.5	63.4	63.3	62.7	61.6	60.3	58.9	57.4	0.77 0.70	0.60
Imbécillité légère A.M. ...	2.2	2.7	3.2	3.65	4.05	4.45	4.85	5.2	5.45	5.65	5.8	4.3 8 15	6.9
Q. I.	44	45	45.7	45.6	45	44.5	44.1	43.3	42	40.4	38.6	0.53 3.3	0.45 4.9
Imbécillité profonde A.M.	1.7	2	2.4	2.75	3	3.35	3.6	3.85	4	4.1	4.2	8 15	4.9
Q. I.	34	34.3	34.1	34	33.9	33.5	33	32	30.7	29.2	28	0.40 0.40	0.36 0.35

La supériorité des Q. I. de Bonnis n'est qu'apparente puisque ses numérateurs sont des points dont le chiffre est, à ce niveau, plus élevé que les âges. Nos rectifications font apparaître une discordance très nette entre le B-S et le Terman dont les définitions en termes de Q. I. sont adoptées par la plupart des psychologues. Il conviendrait donc d'élever, dans la figure 4, les limites supérieures des zones d'arrriération et notamment de considérer déjà comme débiles les sujets qui se situent dans la zone dite « limite » qui atteint tout juste dix ans d'âge mental pour quinze ans d'âge chronologique.

La ligne *c* de débilité profonde perd alors toute signification : c'est pourquoi nous avons négligé de la tracer dans les figures 3 et 4. Son parallélisme avec la ligne *d* de débilité légère rendait d'ailleurs suspecte son origine expérimentale.

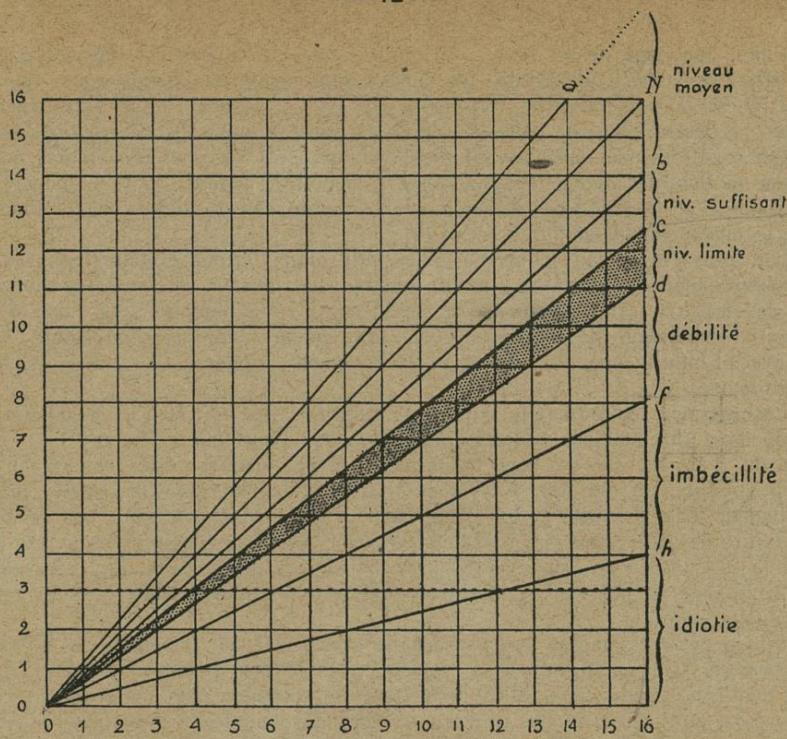


Fig. 1. — Traduction graphique des Q. I. de Terman.

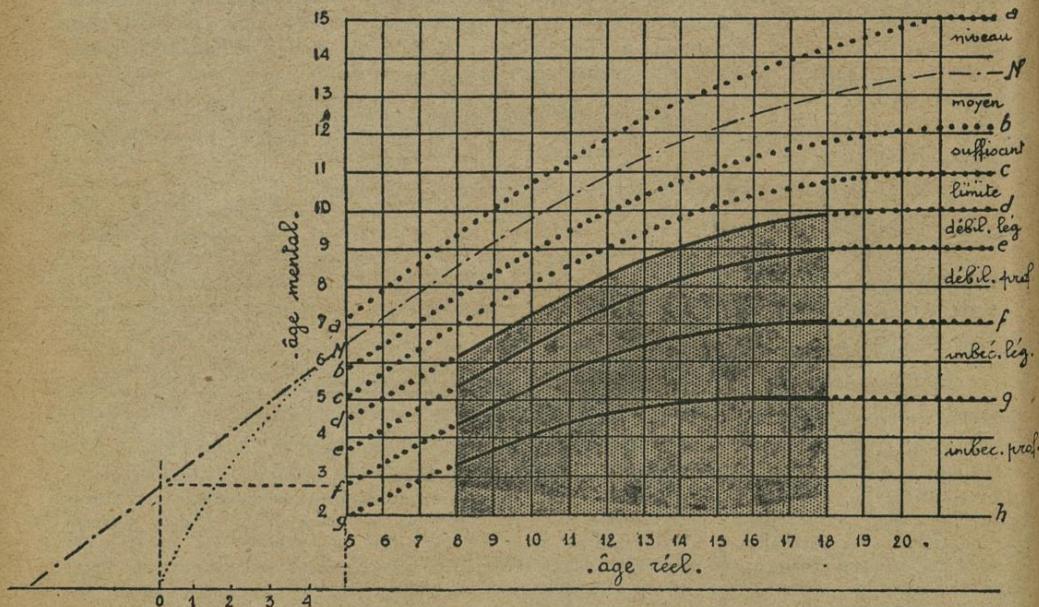


Fig. 2. — Les courbes de développement mental de Bonnis.
(la zone expérimentale est teintée de gris).

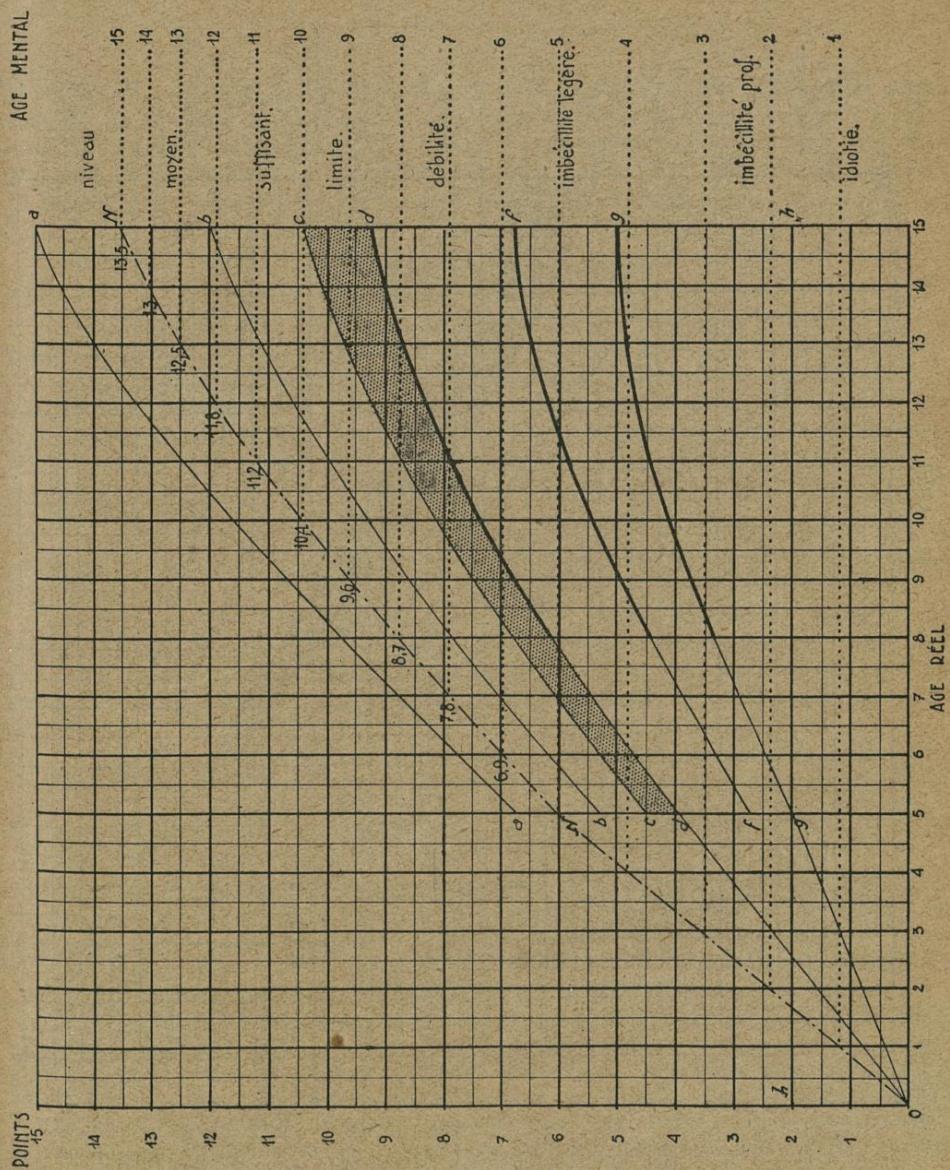


Fig. 3. — Rectification des pentes. Traduction des points en âges mentaux.

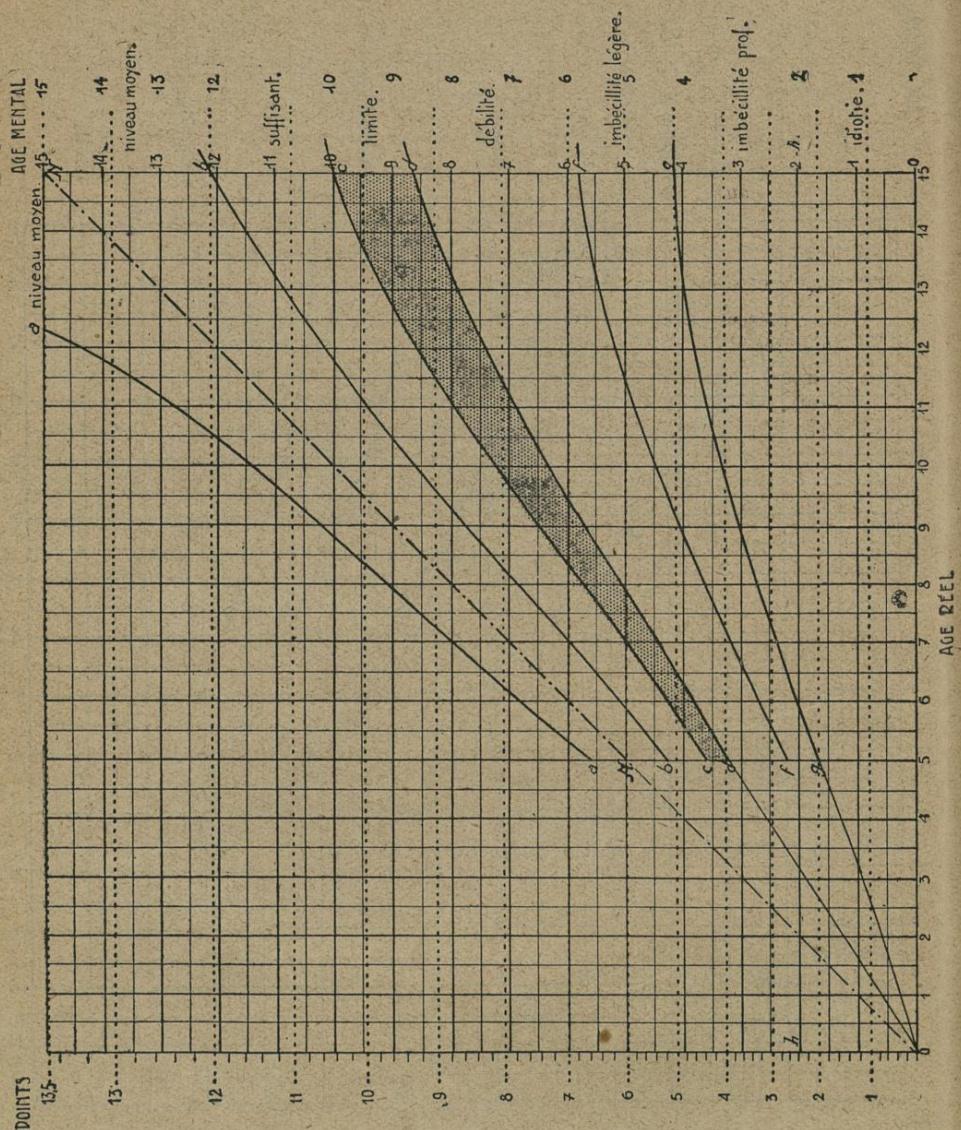


Fig. 4. — Table rectificative du Binet-Simon.

Le Contrôle du placement en Orientation Professionnelle

Cet exposé préliminaire a été présenté à la réunion des Centres d'orientation professionnelle de la région de Toulouse au mois d'octobre 1943. Il a servi de base à l'élaboration d'une Fiche de contrôle d'O. P. dont l'essai pourra se faire au cours de l'année prochaine. Nous invitons tous les Centres qui ont une expérience dans ce domaine à nous la communiquer aussi complètement que possible.

I. — Etat de la question

Jusqu'à présent, il ne semble pas que la question du Contrôle du placement ait fait dans les Centres d'O. P., l'objet d'un examen systématique ni d'une pratique régulière.

Elle n'a été posée, jusqu'à présent, qu'en cas d'enquêtes exceptionnelles, faites le plus souvent pour réunir des éléments d'études statistiques, en particulier sur la corrélation existant entre les résultats des tests et la « réussite » professionnelle. Quelques enquêtes ont été faites aussi pour justifier l'importance et la précision des examens d'O. P. par la réussite des sujets qui s'y étaient soumis (c'est le cas du Contrôle fait par l'Office de Nantes en 1933).

Il semble, d'ailleurs, que dans ces enquêtes, le seul élément du Contrôle mis en valeur ait été la *stabilité de l'emploi*. Or ce facteur est loin d'être le seul qui intéresse l'O. P.

Certaines grandes usines possèdent un Service psychotechnique qui procède à un contrôle périodique de la répartition des ouvriers dans les différents ateliers (surtout lorsque cette répartition a été faite après avis du Service psychotechnique) ; c'est aussi une forme limitée de contrôle du placement, mais, dans ce cas, le critère principal est le *rendement* du travailleur.

Une autre forme du contrôle, qui commence à être appliquée, est celle qui s'exerce dans les ateliers ou Centres d'apprentissage (et de préapprentissage) et Collèges techniques, dont les élèves ont d'abord été soumis aux examens psychotechniques. Dans ce cas encore nous n'avons à faire qu'à une forme spéciale de placement et de contrôle, qui vise surtout l'*acquisition des habitudes professionnelles*.

En somme, les essais de contrôle fragmentaire du placement tentés jusqu'à présent ne paraissent tenir compte que des critères suivants : stabilité de l'emploi, rendement, acquisition d'habitudes professionnelles. Ils ont certes leur importance, mais le Centre d'O. P. doit se préoccuper d'une série d'autres facteurs, s'il veut élaborer un type de Fiche de Contrôle qui réponde aux buts généraux qui sont ceux de l'O. P.

Il y aurait encore une autre manière de poser la question, mais qui nous paraît un peu courte. Ce serait de dire que le Contrôle du placement vise simplement à vérifier si le Conseil d'O. P. a été suivi ou non. Mais dans ce cas la tâche se bornerait à un simple relevé statistique, qui n'apporterait à personne ni enseignements, ni conclusions pratiques. Si le Conseil d'O. P. a été suivi, il importe de savoir quelles conséquences il a entraîné pour l'individu ; et, par conséquent, il faut préciser les moyens de s'en assurer, c'est-à-dire définir les caractéristiques du contrôle.

II. — Qu'est-ce que le placement ?

Avant d'établir le projet d'une Fiche de Contrôle d'un Centre d'O. P., il convient de résoudre quelques questions essentielles pour rendre clair le but visé.

D'abord que faut-il entendre par « Placement » ? Il est évident que le contrôle ne peut pas affecter la même forme s'il s'agit d'un service obligatoire, ou librement

consenti par contrat (collectif ou individuel) ; s'il s'agit d'un cultivateur propriétaire ou d'un artisan ; d'un futur ingénieur ou d'un salarié ouvrier ; d'un fonctionnaire, d'un employé ou d'un commerçant, etc... Les carrières libérales (médecine, barreau, enseignement, etc...) qui font certainement l'objet d'une orientation, font-elles l'objet d'un placement (au sens économique et social du mot, et non au sens juridique ?) Il faut aussi distinguer le placement dans une école ou dans un atelier.

Bref, le placement peut prendre des formes très variées et très différentes, et il faudra en tenir compte. Le centre d'O. P. ne peut se borner à contrôler une seule de ces formes, mais doit les contrôler toutes. *Un médecin ou un instituteur qui ne s'adaptent pas à leur métier doivent être sujets au reclassement tout autant qu'un travailleur manuel.*

Pratiquement, ce qu'on appellera placement sera la *classification professionnelle des individus, quelle qu'elle soit, au sortir de la scolarité primaire ou secondaire*. C'est une définition vague, mais opérative, qui découle d'observations pratiques. Celui qui quitte l'école pour être placé (même si c'est dans une autre école pour y apprendre les éléments d'un métier) sait fort bien ce que cela signifie. Du point de vue économique on pourrait dire que le placement signale la période où l'être humain entre définitivement *dans la sphère active de la division du travail de notre système actuel de production*.

Il en résulte que notre fiche devra concerner tous les cas possibles qui se présentent au Centre.

III. — Que veut-on contrôler ?

Que veut-on contrôler ? Autrement dit, quels doivent être les critères du contrôle ? Jusqu'à présent on s'est surtout efforcé de contrôler la stabilité de l'emploi (en première ligne) puis le rendement et l'acquisition des habitudes professionnelles. Ce sont là quelques éléments de ce qu'on appelle la « réussite ».

Mais il y en a beaucoup d'autres, au premier rang desquels vient *le gain*. Il faudrait y ajouter les promotions techniques, l'ascension hiérarchique, les acquisitions intellectuelles, les jouissances de toute nature — avec leur contre-partie : échecs, déficiences, insécurité, etc...

Il est impossible actuellement d'obtenir sur ce point toute la clarté désirale, car à vrai dire c'est l'évaluation de la vie humaine elle-même qui est en cause. Les critères sociaux de la réussite offrent d'ailleurs souvent un caractère contradictoire, ambivalent ; il en est de même pour les critères individuels, personnels, qui sont d'une complexité, au moins apparente, presque infinie.

Il semble que dans l'état actuel de fonctionnement des Centres d'O. P., il faille se borner à délimiter quelques caractéristiques individuelles ayant la plus grande valeur comparative pour la collectivité sociale, en laissant de côté une série de points qui sont certainement d'importance capitale pour l'individu, mais pour le « contrôle » desquels des critères objectifs manquent presque entièrement.

Etant donné la définition généralement admise de l'O. P., il semble donc que ces caractéristiques convergent vers le contrôle de l'*adaptation au métier*. Encore une fois, il est très délicat de préciser par quoi exactement se manifeste l'adaptation au métier, car nous retombons dans le problème de la réussite. Mais, sans résoudre pour le moment la difficulté, on pourra se contenter de cette formule d'attente.

IV. — Quel est le but du contrôle ?

Avant d'examiner les points sur lesquels peut porter le contrôle, il faut encore préciser à *quoi et à qui notre contrôle doit servir*.

Est-il destiné à servir l'individu ou le service qui l'emploie ? Doit-il aboutir à un reclassement ? Intéresse-t-il d'abord la profession, ou l'Etat, ou d'autres groupes sociaux et idéologiques dont dépend le sujet ? et sous quel angle ?

Sans entrer ici dans ce débat, d'ailleurs capital, nous nous bornerons à indiquer que le contrôle de placement doit, *dans l'état actuel des choses*, servir surtout l'individu. Les

industries privées et services d'Etat de tout genre disposent en effet d'une infinité de moyens de contrôle, qui ont tous des buts très précis (service du personnel des usines, police, assurances sociales, fisc, etc...) La tâche du C. O. P. doit plutôt contribuer à représenter au milieu de ces multiples contrôles la part de l'individu et de ses aptitudes.

On pourrait donc dire que le *contrôle du placement par un C. O. P. a pour objectif de vérifier si l'activité professionnelle d'un sujet qui a été présenté à son examen n'est pas destructive de sa valeur, mais au contraire lui a profité.*

V. — Sur quelle durée le contrôle doit-il porter ?

Il faut encore poser une question importante : *jusqu'à quel âge*, pendant quels délais, faut-il faire porter le contrôle ?

La plupart du temps le contrôle cesse à partir du moment où le sujet ne peut être rejoint, ce qui arrive bien souvent dès l'année qui a suivi l'examen d'O. P. Les multiples obligations du livret et certificat de travail, livret d'apprenti, service obligatoire du travail, inscriptions dans les syndicats, universités, ordres des professions libérales, etc... peuvent permettre de retrouver plus facilement les personnes. Mais ces institutions et réglementations peuvent disparaître ou se modifier, et d'autre part le C. O. P. ne peut pas devenir une administration dont la tâche soit de contrôler tout le développement professionnel des individus pendant toute leur vie.

Il semble qu'il faille se limiter à une période de quelques années, au delà de laquelle les personnes tombent fatallement sous le contrôle d'une série d'autres institutions à compétence élargie.

C'est donc *surtout la période d'apprentissage qui doit intéresser le C. O. P.*

VI. — Où la fiche de contrôle doit-elle demeurer ?

Autre point : *La fiche de contrôle doit-elle rester au C. O. P. ?* Il semble qu'il faille répondre affirmativement à cette question.

VII. — Points à relever pour la fiche de contrôle

On pourrait alors retenir les points suivants (sans attribuer à l'ordre dans lequel nous les présentons une valeur hiérarchique) comme critères d'un contrôle sérieux.

a) *Etat de santé :*

- Evolution des affections antérieurement reconnues.
- Apparition de nouvelles affections.
- Maladies professionnelles.
- Accidents.
- Fatigabilité.
- Troubles du comportement.

b) *Evolution du pré-apprentissage :*

- Apparition du choix définitif.

c) *Evolution de l'apprentissage :*

- Acquisition de l'habileté professionnelle.
- Notations des chefs de travaux.
- Certificats obtenus et cours suivis.

d) *Gain* :

à l'heure,
aux pièces,
primes,
traitements,
bénéfices.

e) *Stabilité de l'emploi* :

Mutations obligatoires.
Changements volontaires.
Emplois successifs.

f) *Grades. Promotions. Avancement hiérarchique*.

g) *Développement de la famille* :

Mariage.
Enfants.

h) *Appréciation personnelle du sujet sur ses positions successives*.

Le contrôle sur ces différents points, chaque année, permettrait d'apprécier utilement la valeur du Conseil d'O. P. en repérant les situations qui nécessiteraient un reclassement.

Un modèle de fiche combinera de façon pratique ces éléments du contrôle, en tenant compte de la forme de placement (direct, à l'école, artisanal, etc...).

VIII. — Qui collabore au contrôle du placement ?

Pour effectuer sérieusement un contrôle de placement, les C. O. P. devront disposer au moins d'une assistante sociale, ou d'une secrétaire spécialement entraînée.

Les organismes qui fourniront des informations, après les intéressés eux-mêmes, dont l'opinion doit venir en première ligne, sont :

L'Inspection du travail ;
L'Inspection de l'Enseignement technique ;
Médecins d'usines et médecins de travail ;
Services des Assurances sociales et Allocations familiales ;
Chefs du personnel, moniteurs ;
Chambre des Métiers ;
Syndicats ouvriers.

P. NAVILLE

Psychologie animale et psychologie humaine

La psychologie a été considérée longtemps comme la science des « faits de conscience... » ou des « états du moi ». Ces faits formaient, disait-on, une classe de phénomènes spéciaux, les phénomènes psychologiques, opposés par la plupart de leurs caractères aux autres phénomènes naturels, les phénomènes matériels ou physiques. La méthode spéciale à cette science, disait-on aussi, était l'introspection, ou observation des phénomènes psychologiques par le sujet qui les éprouve.

Une assez lente évolution, qui dura tout le siècle dernier et qui n'est d'ailleurs pas encore complètement terminée, a radicalement modifié la conception de la psychologie. Celle-ci est devenue une science naturelle ou objective, employant de préférence des méthodes expérimentales. Plus précisément, elle est devenue une science biologique, qui a pour objets des phénomènes objectivement observables présentés par les êtres vivants.

La définition la plus générale que l'on puisse en donner est la suivante :

La psychologie est la science des *actions*, *comportements* et *conduites* des êtres vivants ; elle analyse ces actions pour découvrir les *facteurs* qui constituent leur déterminisme et établir les *lois* qui les gouvernent.

Comme dans les autres sciences biologiques, on peut distinguer ici des facteurs de deux ordres :

1° Des *facteurs externes*, ou facteurs physico-chimiques du milieu naturel, car les actes des êtres vivants sont des réponses aux excitations du milieu ;

2° Des *facteurs internes*, car les réponses d'un être vivant dépendent de son organisation, de ses tendances, des influences du passé enregistré sous forme d'habitude ou de traces mnémoniques, etc... ; elles dépendent aussi de la structure mentale de l'individu et de son intelligence.

A cette évolution, qui aboutit à une transformation si radicale, la constitution même de la psychologie animale a pris une grande part. C'est en effet en essayant d'étendre aux animaux les investigations psychologiques que l'on s'est aperçu le mieux de la nécessité d'abandonner le vieux point de vue subjectif et la méthode introspective, et d'adopter définitivement un point de vue objectif et positif. Comment, par exemple, se représenter ce que sentent ou pensent une guêpe, un ver de terre ou un oursin ?

Le premier résultat de cette transformation a été évidemment de placer sur le même rang la psychologie animale et la psychologie humaine. Désormais pour établir des lois psychologiques générales, l'expérimentateur s'adressera aussi bien à l'animal qu'à l'homme, et même il aura le plus grand intérêt à s'adresser successivement, pour la même étude, à des comportements animaux et à des conduites humaines, en instituant des expériences comparatives. Les lois ainsi trouvées auront nécessairement un caractère de généralité qu'elles ne pourraient autrement acquérir. C'est ainsi, par exemple, que la loi de l'évanouissement des souvenirs, découverte par Ebbinghaus et par Ch. Henry chez l'Homme, a été retrouvée par H. Piéron chez la Limnée et la Littorine, qui sont des animaux inférieurs très éloignés des hommes (mollusques gastéropodes).

Dans le même ordre d'idées, signalons aussi que les recherches de psychologie animale peuvent nous permettre de remonter fort loin vers la source des formes du psychisme humain ou vers les fonctions mentales primitives. Tandis qu'il est presque toujours impossible d'atteindre chez l'homme de telles fonctions, car celles qu'il présente sont pour ainsi dire toujours à leur plus haut degré de développement, au contraire on peut espérer trouver, pour chaque cas, dans la classification zoologique, des formes vivantes susceptibles de nous fournir le matériel biologique nécessaire à une étude de ces fonctions à leur plus bas degré de développement. Donnons ici comme exemple les fonctions perceptives, et en particulier les fonctions perceptives visuelles, que nous ne commençons à connaître dans leurs lois fondamentales et leur évolution, que grâce aux données récentes de la psychologie animale.

Mais il y a plus encore. L'établissement de la perspective nouvelle de la psychologie générale dont nous avons parlé a eu aussi pour résultat de modifier complètement les rapports qui existaient autrefois entre la psychologie animale et la psychologie humaine.

Tandis que naguère cette dernière était le point de départ inévitable de toute recherche en psychologie, et que l'on cherchait seulement à étendre, à partir de là, le plus loin possible les investigations, en remontant de l'homme vers les animaux inférieurs, aujourd'hui on en est venu à se demander si ce n'est pas l'inverse qu'il conviendrait de faire, c'est-à-dire partir de l'analyse des comportements des animaux inférieurs pour aller vers ceux de l'homme.

C'est qu'en effet les comportements des animaux sont plus simples, en général beaucoup plus simples, que les conduites humaines. Or, il est une règle de méthode, énoncée par Descartes, qui est la suivante : « Commencer par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître pour monter peu à peu comme par degrés jusques à la connaissance des plus composés. »

Que tous les comportements animaux soient beaucoup plus simples que les conduites des hommes, c'est ce qu'il est facile de montrer en précisant certains de leurs caractères essentiels respectifs.

Si l'on fait en quelque sorte le bilan de tout ce que nous savons sur l'homme et l'animal, on s'aperçoit que les comportements humains se distinguent profondément de tous les comportements animaux par un caractère essentiel : l'utilisation de la pensée abstraite et volontaire. L'homme a le privilège considérable de pouvoir rappeler constamment, à son gré, grâce à des automatismes dont le principal est le langage, des idées. Chacune de ces idées est le résumé de ses connaissances touchant une chose ou une catégorie de choses. Toute connaissance étant une relation, ces idées ne sont que des systèmes de relations conduisant à d'autres idées. Elles forment donc, dans leur ensemble, une sorte de réseau continu, de telle manière que la pensée, partant d'un point de ce réseau, peut toujours arriver à n'importe quel autre. Ainsi, l'homme peut toujours avoir à sa disposition l'ensemble de son expérience. Mémoire volontaire, imagination volontaire, prévision, raisonnement, maîtrise de soi, tels sont les principaux aspects de cette forme de psychisme. Du point de vue strictement objectif, ses caractères ne sont pas moins nets : car la pensée abstraite et volontaire de l'homme s'interpose entre le milieu — physique ou social — et les besoins de l'organisme. Toutes les réactions humaines, les émotions comme les intellectuelles, dépendent à la fois des stimuli et des connaissances organisées que l'individu a des choses et qu'il a de lui-même.

L'animal n'a rien de semblable à son service, autant du moins que nous puissions en juger. Il ne possède pas de savoirs mémorisés et organisés, il n'a pas à sa disposition de types tout prêts de solutions à des difficultés données, il ne se représente pas sa propre personne, ses processus psychiques sont en général du modèle sensori-moteur. Depuis ses réactions les plus simples, réflexes et mouvements spontanés, jusqu'à ses réactions qui ressemblent le plus aux comportements humains, réaction dénotant une intelligence « sensori-motrice ». Ainsi, les observations de W. Köhler sur les chimpanzés nous montrent ce que peut être une intelligence qui ne dispose d'aucune des ressources de la mémoire et de l'imagination volontaires, et qui, par conséquent, doit attendre que les choses se présentent sous certains aspects qui suggèrent une possibilité d'utilisation. Par exemple, pour qu'un chimpanzé comprenne qu'il peut utiliser un bâton comme instrument pour atteindre une banane, il faut en règle générale qu'il voit le bâton et la banane d'un seul regard, non loin l'un de l'autre, en « contact optique », comme dit Köhler.

De ces remarques, qui délimitent le domaine de la psychologie animale et celui de la psychologie humaine, nous pouvons tirer les enseignements méthodologiques que nous avons signalés plus haut : les comportements animaux sont plus simples et plus aisés à connaître que les conduites humaines et c'est donc par l'étude expérimentale des premiers qu'il faut commencer.

Ce qui gêne en effet le plus le psychologue — en dehors de toute préoccupation d'ordre moral s'entend — c'est la complexité et la variabilité très grandes qu'introduit dans les conduites humaines l'arsenal de la pensée abstraite et volontaire et du savoir mémorisé. Tout homme va au devant des difficultés de l'existence, armé de l'ensemble de l'expé-

rience qu'il a acquise et même de celle que les autres membres de son groupe social, qui ont été ses éducateurs, ont acquise pour lui. C'est ce que disait, en somme, Auguste Comte dans sa formule célèbre : « L'humanité est composée de plus de morts que de vivants. »

Au contraire, chez les animaux, on n'a jamais à tenir compte de systèmes de représentations ou d'idées propres aux sujets observés ; d'où une bien moindre complexité ou variabilité des réactions. En second lieu, comme ils sont constitués essentiellement de processus sensori-moteurs, les comportements des animaux peuvent être expliqués par l'action d'un nombre relativement restreint de facteurs : facteurs physico-chimiques des milieux naturels et facteurs internes des organismes. En troisième lieu enfin — et ceci est vrai surtout chez les animaux inférieurs — l'étude expérimentale des deux ordres de facteurs précités peut s'appuyer dès maintenant sur des sciences théoriques très avancées : mécanique, optique, électricité, chimie, chimie biologique, bref les sciences physico-chimiques sous leurs divers aspects. Ces sciences sont en effet capables de nous donner les moyens d'analyser fructueusement les phénomènes physiologiques et de déterminer avec précision les facteurs physiques qui interviennent dans nos expériences. Malgré les apparences, c'est donc bien la vie psychique étonnamment fruste du Protiste qui nous est le plus accessible.

Fournir des modèles d'explication scientifique complète en psychologie ; donner au psychologue de la vie humaine, d'une part des bases de comparaison propres à vérifier ses hypothèses et à généraliser ses lois, d'autre part des objets sur lesquels il est possible d'étudier plus aisément que sur l'homme les fonctions générales de la vie mentale, ou de les saisir à leur plus bas degré de développement, tels semblent être les principaux avantages de la psychologie animale. On conviendra sans doute qu'ils ne peuvent guère être plus grands.

G. VIAUD.

Charge de recherches C. N. R. S.

N. D. L. R. — Nous signalons à nos lecteurs qui désirent se familiariser avec les problèmes de la psychologie animale quelques ouvrages en langue française qui contiennent d'abondantes bibliographies :

Paul GUILLAUME. — *Psychologie animale*, chez A. Colin, 1940.

Paul GUILLAUME. — *Psychologie des Singes* (T. VIII, fascicule 2 du Nouveau Traité de Psychologie), P. U. F., 1941.

W. KÖHLER. — *L'intelligence chez les Singes supérieurs*, P. U. F.

H. PIÉRON. — *Psychologie Zoologique* (Tome VIII du Nouveau Traité de Psychologie), P. U. F., 1941.

A. URBAIN. — *Psychologie des animaux sauvages*. Flammarion, 1942.

S. ZUCKERMANN. — *La vie sexuelle et sociale des Singes*. N. R. F.

DOCUMENTS ET COMMENTAIRES

La loi du 27 juillet 1942 sur l'enfance délinquante

Si l'on envisage la répression pénale comme une expiation de la faute, elle devra être proportionnée au degré de culpabilité ; si on ne considère que l'intérêt social, elle sera fonction du préjudice causé à la société. Le Code Pénal de 1810 s'est inspiré de ces deux conceptions auxquelles il n'a pas cru devoir déroger en faveur de l'enfance délinquante. Pour tout mineur de 16 ans, le juge devait se poser une première question : l'enfant a-t-il agi avec discernement ? Il était alors condamné, mais à une peine atténuée en raison de son âge, la minorité devenant ainsi une « excuse légale ». Dans le cas contraire il n'était pas puni, mais l'intérêt social exigeait un redressement de son éducation : il pouvait être acquitté et rendu à ses parents ou mis en correction jusqu'à 20 ans. Tel qu'il était, le système simpliste du Code fut impuissant à contenir la montée de la criminalité juvénile pendant le cours du XIX^e siècle : Il est difficile d'apprécier le degré de culpabilité d'un enfant : sa naissance, son éducation, son milieu, ses tares physiques ou psychiques ont pu déterminer son geste ; l'évolution même de l'enfance comporte une phase anti-sociale qui peut le pousser à commettre de menus délits. Il est dangereux de le soumettre aux influences pernicieuses des établissements pénitenciers et de le marquer pour toujours d'une condamnation honteuse ; toutes les fois que cela est possible il vaut mieux refaire son éducation.

Des réformes partielles — dont la principale est celle du 22 juillet 1912 — ont abouti à la législation en vigueur avant la refonte dernière. Ce système repose sur une distinction de deux catégories de mineurs. Les mineurs de 13 ans sont déclarés pénalement irresponsables. Pour leurs crimes ou délits, l'instruction est obligatoire et confiée, dans la mesure du possible, à un juge spécialisé. Celui-ci peut délivrer une ordonnance de non-lieu ou traduire l'enfant devant la Chambre du Conseil du Tribunal civil, qui décide de remettre l'enfant à ses parents, l'envoyer dans une maison de rééducation ou le confier à l'Assistance publique. La juridiction compétente pour les mineurs de 13 à 18 ans est le Tribunal pour enfants et adolescents, mais si l'enfant a des complices de plus de 18 ans il relève des tribunaux de droit commun et les crimes commis par des adolescents de 16 à 18 ans sont justiciables de la Cour d'assises. Le tribunal doit décider si l'enfant a agi avec discernement : dans ce cas il pourra être condamné à une peine d'emprisonnement subie dans des locaux spéciaux et abaissée au minimum de durée par le bénéfice des circonstances atténuantes ; toutefois les mineurs de 16 à 18 ans sont assimilés aux adultes pour le lieu et la durée des peines. Si le discernement n'est pas reconnu, l'acquittement doit être prononcé mais l'enfant sera, suivant les cas, remis à ses parents, à une personne ou une institution charitable ou conduit dans une colonie pénitentiaire jusqu'à 21 ans au plus. Toutes ces décisions sont révocables et peuvent être modifiées dans l'intérêt de l'enfant ; pour permettre au tribunal d'en suivre les effets il peut ordonner la mise en liberté surveillée en confiant à un délégué honorablement connu la surveillance de l'enfant.

Cette législation ne manquait ni de subtilité, ni de complication. Elle était imparfaitement appliquée : bien rares étaient les tribunaux possédant des juges d'instruction spécialisés, bien rares ceux dont la Chambre du conseil ne fonctionnait pas généralement comme Tribunal correctionnel. La question du discernement était devenue pour les juges une affaire d'opportunité : on recherchait plutôt si l'enfant était susceptible ou non de rééducation. D'ailleurs les établissements de redressement donnaient lieu à des critiques dont la presse se fit plusieurs fois l'écho. Enfin il était artificiel de baser sur l'âge de l'enfant son degré de responsabilité : les délinquants sont souvent des anormaux dont le développement physique, moral et mental n'est pas en rapport avec l'âge réel.

Une refonte s'imposait, qui vient d'être réalisée par la loi du 27 juillet 1942. Cette loi rend la répression de l'enfance délinquante autonome des conceptions générales du Droit Pénal, elle simplifie la procédure, crée des organismes destinés à l'observation de l'enfant sous tous ses aspects, impose d'une façon générale des mesures de redressement et entreprend une réforme des établissements de rééducation.

La procédure comprend deux phases : la première est destinée à réunir toutes les informations sur les circonstances de l'infraction ; elle est obligatoire même en cas de flagrant délit. Pendant sa durée, le juge peut ordonner des mesures provisoires : il remet l'enfant à ses parents ou à une personne digne de confiance, le confie à une œuvre privée, un établissement hospitalier ou une insti-

tution d'Etat ; il ne peut le placer en maison d'arrêt qu'en cas de nécessité absolue. Il enquête non seulement sur la matérialité des faits, mais, s'il le juge utile, sur l'enfant, sa famille, son éducation. Le résultat de l'enquête peut aboutir à un non-lieu et à la libération de l'enfant qui pourra être signalé aux services sociaux des Tribunaux ; sinon il comparaît devant la Chambre du Conseil qui examine à huis clos si la prévention est établie. Dans ce cas l'enfant pourra être rendu à ses parents et éventuellement mis en liberté surveillée, ou envoyé devant le Tribunal pour enfants et adolescents ; dans le cas contraire il sera relâché et confié à la protection des services sociaux.

La seconde phase de la procédure comporte jugement de l'affaire. Des organismes spéciaux ont été créés ou réformés par la loi nouvelle : Les tribunaux pour enfants et adolescents sont désormais composés de magistrats obligatoirement spécialisés : un magistrat de Cour d'appel président, assisté de deux magistrats de première instance, et, si l'infraction est un crime, de deux assesseurs choisis parmi les personnes âgées de plus de 30 ans s'intéressant à l'enfance. Auprès de ces tribunaux seront créés des Centres d'observation destinés à garder les enfants et à les soumettre à des examens sur leur état physique ou mental et sur leurs aptitudes professionnelles. Ces renseignements éclaireront le tribunal sur la psychologie de l'enfant et sur la possibilité de réformer son éducation ; les audiences du tribunal ne sont pas publiques et il est interdit d'en faire des compte-rendus dans la presse.

Les mineurs de 18 ans dont la culpabilité a été reconnue ne peuvent être l'objet que de mesures de protection et de redressement ; toutefois les adolescents de 16 à 18 ans peuvent être condamnés comme les adultes mais à des peines réduites. Les mesures de protection et de redressement qui peuvent être prises sont les suivantes : remise aux parents ou à une personne digne de confiance, placement dans une œuvre charitable, une institution publique, un institut pour enfants anormaux ou une colonie corrective. La durée de ces placements ne peut dépasser l'époque où le mineur aura atteint l'âge de 21 ans. La remise de l'enfant à ses parents ou à une personne ou à une institution charitable peut s'accompagner du régime de la liberté surveillée : la tentative de fuite ou la persévérance dans la mauvaise conduite pourraient ramener le mineur devant le Tribunal.

Les contraventions commises par les mineurs de 16 ans sont déférées au Tribunal de simple police qui peut prononcer une amende, adresser une réprimande à l'enfant et une observation à ses parents. La récidive conduit l'enfant devant la Chambre du Conseil qui peut le placer sous le régime de la liberté surveillée. En cette matière, les adolescents de 16 à 18 ans sont soumis au droit commun.

Un des traits les plus originaux de la législation nouvelle est la création de centres d'observation qui doivent exister en principe dans chaque cour d'appel ; notons l'importance qui y est donnée à la recherche des aptitudes professionnelles des jeunes délinquants et le rôle que peuvent être aménés à jouer les Centres d'O. P.

Il semble désormais possible de donner à chaque cas la meilleure solution. Mais le problème de la délinquance infantile n'en sera pas résolu pour cela. Sa solution dépend surtout des médecins, des services sociaux, des œuvres innombrables qui se dévouent à l'enfance coupable. Plus que d'un texte de loi, elle sera le résultat de l'immense labeur des hommes à qui en sera confiée l'application.

Ch. POINAT.

MÉDECINE SCOLAIRE

L'Etat physique des enfants dans le Rhône

Le *Journal de Médecine de Lyon* (n° 570, du 5 octobre 1943) publie les données suivantes sur « l'état physique de la population scolaire dans le département du Rhône », extraites des conclusions de M. Ed. DELBOS, Inspecteur d'Académie du Rhône, à l'enquête menée pendant l'année 1942-43 sur l'état de santé des écoliers de tous les ordres d'enseignement de son département. En voici les éléments essentiels :

1^o *Age.* — D'une façon générale, la déficience croît avec l'âge. Relativement peu sensible pour les « E », elle devient inquiétante pour les grands enfants et les adolescents (« A » des classes préparatoires aux grandes écoles).

2^o *Régime alimentaire.* — A la ville, les externes se trouvent en état d'infériorité — surtout sensible pour les J2 et J3 — par rapport aux demi-pensionnaires, clients des cantines et internes (ces deux dernières catégories bénéficient d'attributions supplémentaires accordées par le Ravitaillement).

Dans les communes rurales, la situation est renversée : les externes sont en meilleur état. Les petits internats ruraux, privés pour la plupart, fournissent une nourriture moins abondante que les

familles campagnardes un peu aisées. On constate chez les fils d'ouvriers agricoles, classe particulièrement déshéritée et réduite par ses faibles salaires aux seules rations légales, des déficiences importantes.

3^e *Résidence*. — Ces réserves faites, l'enfant du paysan vit dans des conditions alimentaires supérieures à celles du petit citadin.

4^e *Facteur social*. — « Il apparaît ici d'une façon dramatique... On est douloureusement saisi de la tragique inégalité où s'opposent les autres catégories économiques (les fils de cultivateurs exceptés) ou ce qui revient au même les autres catégories sociales ».

Et les chiffres parlent :

Ont pris du poids :

Enfant de :	Lyon	Petites villes	Campagnes
Commerçants.	90,8 %	87,1 %	91,8 %
Ouvriers.	41,4 %	41,1 %	62,4 %
et encore :			
Industriels.	85 %	82,4 %	83 %
Employés.			
Officiers.	63,7 %	65,1 %	79,3 %
Fonctionnaires.			

« Il y a, à l'heure actuelle, et dans les villes en particulier, deux catégories d'enfants : ceux dont les pères vivent sur la production et, procédant par le troc ou disposant d'abondants revenus, parviennent à dériver à leur profit une très grosse part de la quantité de denrées dont dispose la Nation, et ceux dont les pères sont liés à la fixité des salaires et ne disposent d'aucun moyen d'échange. Ceux-ci en sont réduits, ou peu s'en faut, à borner leur appétit aux limites fixées par le rationnement général. »

Les pourcentages d'enfants atteints de tuberculose révèlent que les mêmes catégories sociales sont frappées.

L'auteur, en conclusion de ce rapport qui devrait pouvoir être cité tout entier, après avoir décliné sa compétence quant aux solutions sociales du problème, exprime les souhaits suivants :

Relèvement de la ration alimentaire des grands enfants et adolescents (externes y compris).

Création de grandes cantines communautaires pour les enfants des familles aux ressources fixes.

Ajoutons les données suivantes fournies par le Dr Poulain, Directeur du Bureau d'hygiène de Lyon (*La croissance de l'enfant à l'âge scolaire. La Santé de l'homme*, n° 15, juillet-août 1943). C'est pendant l'hiver que l'on observe le plus de pertes de poids, pour toutes les catégories d'enfants contrairement à ce qu'on observe en période normale. C'est ainsi que pendant l'hiver 1942-43, à Lyon, sur 75.000 enfants de 3 à 16 ans, 7.500 ont maigri, 9.000 n'ont pas pris de poids ; 16.500 enfants ont donc souffert de la faim. L'hiver précédent, ce chiffre était de 24.000. Pendant l'été, de nombreux enfants reprennent du poids, si bien qu'à un an d'intervalle (mars 42-mars 43) 3.600 enfants ont maigri et 4.400 sont restés stationnaires, c'est-à-dire que 8.000 enfants lyonnais ont souffert de la faim pendant une année entière... C'est chez les enfants de 3 à 6 ans, chez les filles de plus de 13 ans et les garçons de plus de 15 ans que l'on observe le plus de pertes de poids. Si l'on compare le poids des enfants à une échelle de poids selon la taille, en dessous de laquelle l'enfant est nettement déficient, on constate que le nombre d'enfants malingres est passé approximativement de 2.400 en 1938 à 3.800 en 1942 et à 5.000 en 1943.

L'Etat sanitaire des enfants en 1941-1942

Nous donnons ici les résultats des enquêtes pratiquées dans divers groupements d'enfants durant l'année 1941-1942. Ce témoignage de l'époque que nous vivons a été publié dans *l'Année Médicale pratique 1943*.

En ce qui concerne les nouveaux-nés, on signale dans beaucoup d'endroits que leur poids moyen est au-dessous de la normale : le pourcentage des nouveaux-nés pesant moins de 3 kilos va jusqu'à 10, 30, 36 % (Paris, Bordeaux, Nord). Cela paraît dû aux fatigues réitérées de la vie journalière de la femme enceinte et aux restrictions alimentaires qu'elle subit, durant la deuxième partie de la grossesse surtout. Pour la même raison, le nombre des prématurés est beaucoup plus important et la mortalité des nouveaux-nés s'est beaucoup accrue, passant de 2,46 % en 1939 à 4,68 % en 1941.

Entre 2 et 6 ans (Maternelles, jardins d'enfants), les enfants ont relativement peu souffert.

Cependant, dans le Nord, on note souvent un retard important dans la croissance pondérale ; à Paris, les statistiques de poids des écoles maternelles sont peu différentes de l'état normal.

C'est en effet cette catégorie d'enfants que la réglementation actuelle du ravitaillement protège le mieux. Cependant la qualité des aliments influe sans nul doute : car l'on signale le très grand nombre des enfants rachitiques. M. Ribadeau-Dumas a reçu, à l'hôpital, des rachitismes graves comme on n'en voyait plus depuis des années. Le pourcentage des curiréactions positives est plus important qu'auparavant. Cependant la fréquence des infections et de la tuberculose ne paraît pas, à cet âge, s'être accrue.

En ce qui concerne les enfants d'âge scolaire, une vaste enquête réalisée par les Médecins-Inspecteurs des écoles de la Seine aboutit aux chiffres suivants : 12,8 % des enfants ont maigri et 21,2 % sont demeurés au même poids, alors qu'ils auraient dû normalement prendre de 1 à 2 kg. 500 dans l'année. On estime ainsi à 34 % le pourcentage des enfants dont la courbe de poids subit un fléchissement important. Les enfants ont d'autant plus maigri qu'ils sont plus avancés en âge : ceux qui ont de 9 à 12 ans ont plus souffert que leurs cadets, et les pertes de poids les plus importantes sont enregistrées chez ceux qui ont dépassé 14 ans. Les amaigrissements les plus considérables et les plus nombreux sont relevés après la puberté dans les écoles professionnelles et primaires supérieures (on cite ainsi des écoles primaires supérieures où 70 % des filles de 14 à 18 ans ont maigri, et parfois de 3 à 4 kilos). Cependant, on n'a pas noté, dans les écoles, d'accroissement de la mortalité tuberculeuse. Les examens radiologiques systématiques qui y sont actuellement pratiqués n'ont pas fait relever un nombre notablement élevé de primo-infections ou de tuberculose parenchymateuse. C'est, on le voit, avec l'âge pubertaire que le problème change d'aspect ; nul n'ignore, en effet, l'accroissement du nombre des tuberculeux parmi les adolescents et les adultes jeunes.

Il y a souvent retard marqué dans l'apparition des caractères sexuels secondaires et un retard très net dans l'apparition de la puberté. Le fait à cet égard le plus significatif est l'apparition tardive et imparfaite des règles qui, parfois apparaissent un ou deux mois, pour ne plus reparaître pendant plusieurs mois, ou davantage. Ce fait est si commun (on a constaté de même des aménorrhées extrêmement fréquentes chez les femmes de tous âges) que la Société d'obstétrique en a discuté les raisons dans une séance particulière.

La sexualité dans l'enfance et la jeunesse

Le professeur Nobécourt publie un article sur ce sujet dans la *Presse Médicale* (n° 38 du 9 octobre 1943). Il cite les définitions du sexe et de la sexualité, par Littré, Larousse et Robin et ne les trouve pas assez explicites ; elles ne tiennent pas compte des connaissances relatives à l'évolution de la sexualité et de la fonction de la reproduction. Elles ignorent l'ambiguité sexuelle, l'intersexualité.

La sexualité comporte plusieurs ordres de faits. Ce sont d'abord les caractères sexuels qui diffèrent le sexe mâle et le sexe femelle : organes sexuels, attributs somatiques, biologiques, psychiques et moraux.

Ensuite, la formation et l'évolution des organes et des attributs sexuels, qui impriment à l'individu des modalités particulières, suivant les phases de son existence : stade embryonnaire et foetal, enfance, puberté, jeunesse, âge adulte, vieillesse.

Enfin l'installation et l'évolution de la fonction de reproduction, de la fonction génitale, génétique ou génésique.

La réalisation de ces divers phénomènes dépend d'un facteur congénital et de l'intervention des hormones sexuelles testiculaires et ovariennes.

Le sexe relève d'un facteur congénital. Il est déterminé dès la fécondation de l'ovule par le spermatozoïde. Ce sexe est dit *sexus somaticus* ; c'est lui qui détermine le sexe génital. Actuellement, on explique le sexe somatique par les théories chromosomiques. Toutes les cellules de l'organisme mâle possèdent 22 chromosomes, toutes celles de l'organisme femelle, 24 chromosomes.

Le sexe somatique est déterminé avant l'apparition des premiers rudiments des glandes sexuelles chez l'embryon. C'est le sexe somatique qui opère l'évolution et la différenciation du testicule et de l'ovaire. Le sexe génital se surajoute au sexe somatique. Les manifestations qui caractérisent le sexe génital s'installent peu à peu pendant l'enfance et subissent un accroissement considérable pendant la puberté.

Ces caractères sexuels sont nombreux et, depuis Hunter, on les divise en : primaires : glandes sexuelles et appareil génital ; secondaires : manifestations générales extragénitales. D'autres auteurs classent les caractères sexuels en : primaires : glandes sexuelles ; secondaires : appareil génital ; tertiaires : manifestations extragénitales.

La classification proposée par Hunter semble préférable ; en effet, les glandes sexuelles et l'appareil génital se constituent parallèlement.

Pendant l'enfance, les glandes sexuelles n'ont qu'une faible activité, à la puberté leur accroissement s'accélère et entrent vraiment en fonction.

Elles comprennent deux organes intriqués et ont une double fonction :

1^o Les glandes sexuelles élaborent les hormones mâles ou femelles. Ce sont ces hormones qui déterminent les manifestations générales des caractères sexuels secondaires. Elles sont indispensables à l'évolution régulière de la sexualité.

2^o Les glandes sexuelles sont les organes de la reproduction ou la génération. Elles forment les éléments de la lignée séminale, les spermatozoïdes et les gamètes femelles ou ovules. Ces éléments ne commencent à arriver à maturité qu'à partir de l'élosion de la puberté.

Contrairement à l'opinion généralement admise jusqu'à ces dernières années, la sexualité joue un rôle important pendant l'enfance et la jeunesse. Au cours de l'enfance, la sexualité, d'abord discrète, se traduit par des manifestations de plus en plus caractéristiques ; à mesure que celles-ci s'installent, les différences entre les garçons et les filles se précisent et tout l'organisme est impressionné. Pendant la période pubérale se produisent de grandes transformations somatiques, biologiques et psychiques. Quand la puberté est achevée, l'enfance a fait place à la jeunesse.

A la puberté du jeune homme et de la jeune fille, s'installe la fonction génératrice ou de reproduction. Elle se perfectionne pendant la jeunesse et atteint sa maturité quand l'individu devient adulte.

L'auteur conclut : « La sexualité imprègne tout l'individu depuis sa naissance jusqu'à la vieillesse. Pendant l'enfance et la jeunesse, elle entraîne dans l'accroissement du corps, la morphologie, la constitution, le tempérament, les aptitudes physiques, physiologiques, psychiques, morales, des modalités qui diffèrent suivant les âges, d'une part, suivant les sexes, d'autre part.

« Son influence est capitale. Les parents, le biologiste, le médecin, l'hygiéniste, l'éducateur, le philosophe, le prêtre, le législateur, le juge, la rencontrent à chaque pas ; aucun d'eux n'a le droit de l'ignorer. Elle est un fait naturel auquel ils doivent adapter leurs conceptions et leurs méthodes. La méconnaissance est une grande erreur et une grande faute. »

L. BEAUSSIER.

Esquisse d'une interprétation typologique de l'individu

(Communication à la Société médico-psychologique, 28 juin 1943, *La Presse Médicale*, n° 35 du 18 septembre 1943).

M. J. Dublineau considère que de toutes les typologies, celle de Kretschmer est, pour le psychiatre, une des plus satisfaisantes. Mais elle demeure imprécise, sa terminologie n'est pas homogène et elle n'envisage pas les types normaux. La rondeur (pycniique) de l'enfant représente une morphologie relativement indifférenciée, à partir de laquelle l'évolution se fait, soit vers le normotype, soit vers les différenciations plus poussées (asthénique ou athlétique). Chez l'adulte, les diverses parties du corps ou les divers plans peuvent se rattacher à des types différents. La morphologie de l'individu évolue, le biotype doit être envisagé comme un moment de la courbe individuelle. L'auteur propose une nomenclature basée sur ces principes.

Dans la pratique, il utilise les mensurations, dont les résultats n'aboutissent pas à des conclusions nettes. Le normotype est bien une réalité lorsqu'on opère par exemple dans un milieu scolaire ; on le rencontre rarement chez les aliénés. Un sujet peut présenter le type normal à un âge donné et se déformer plus tard. La typologie, tenant compte des données de l'endocrinologie, doit établir la courbe évolutive de la morphologie de l'individu.

PROBLÈMES DU TRAVAIL

Les problèmes de l'organisation générale du travail ont été jusqu'à présent trop négligés dans l'orientation professionnelle. Nous parlons de « l'état du marché du travail », mais trop souvent sans bien savoir de quoi nous parlons, et sans données suffisantes. Pourtant, il est assez évident que ces problèmes jouent et joueront un rôle de plus en plus grand dans la pratique de l'O. P. L'orientation et l'apprentissage ne sont-ils pas liés aux déplacements et regroupements des industries, à leurs perspectives de développement local, national et même mondial ? Les déplacements de main-d'œuvre qui prennent l'allure de véritables migrations humaines massives ne joueront-ils pas un grand rôle dans les tâches qui seront dévolues à l'O. P. ? Qui pourrait croire que la « liberté du travail » d'autan refléterait sans modifications ? Bien d'autres questions encore nous seront posées, et nous les voyons déjà débattues dans les milieux économiques. Nous nous efforcerons d'apporter ici les éléments d'appréciations dans ce domaine qui doit intéresser les Conseillers d'O. P. tout autant que la psychologie ou la pédagogie. Pour le moment, il s'agit de fournir des informations documentaires qui pourront être utiles à tous, aussi limitées et incomplètes qu'elles puissent être.

Les effectifs des familles professionnelles (Chiffres connus en Octobre 1943)

FAMILLE professionnelle	EMPLOYEURS	CADRES et agents de maîtrise	EMPLOYÉS	OUVRIERS	EFFECTIF total
Transformation des métaux	195.000	8.000	120.000	800.000	1.195.000
Habillement et travail des étoffes	»	»	»	»	600.000
Bois	»	»	»	»	404.000
Fabrication des tissus et industries similaires . .	13.368	17.835	32.133	309.976	373.312
Sous-sol et industrie et commerces	9.500 dont 8.000 appartenant au commerce des charbons.	1.800 cadres dont 1.400 ingénieurs de la branche A	38.000 agents de maîtrise et employés dont 14.000 de la branche B	321.000	370.000
donc					
Industrie houillère	280 ou assimilés	1.400	17.000	243.000	261.680
Industries agricoles et alimentaires	»	»	»	»	368.000
Cuir	»	»	»	»	300.000
Industries chimiques	»	»	»	»	219.000
Bâtiment et travaux publics	»	»	»	»	190.000
Production des métaux . .	2 à 3.000	2 à 3.000 cadres	15.000 agents de maîtrise et employés	135.000	156.000
Métiers d'art et fabrication d'articles divers	»	»	»	»	113.850

FAMILLE professionnelle	EMPLOYEURS	CADRES et agents de maîtrise	EMPLOYÉS	OUVRIERS	EFFECTIF total
Eau, gaz, électricité ...	3.000	11.000	33.000	58.000	105.100
Imprimerie	»	»	»	»	105.000
Matériaux de construction	10.674	4.429	12.182	56.760	84.045
Fabrication et transformation des papiers et cartons	»	»	»	»	82.000
Céramique	»	»	»	»	46.000
Verre	3.200	1.500	6.000	30.300	41.000
Pelleterie et fourrures ...	»	»	»	»	38.000
Commerce d'alimentation	»	»	»	»	1.300.000
Cafés, hôtels et restaurants	407.000	»	600.000	»	1.007.000
Commerce divers	320.000	144.000	336.000	»	800.000
Transports	»	»	»	»	730.000
Hygiène	66.500	»	»	66.500	133.000
Banques, établissements financiers, bourse	»	»	»	»	115.000 dont 55.000 pour la Seine
Spectacles	»	»	»	»	100.000 dont 60.000 pour cinéma
Santé	»	»	»	»	84.000
Assurances	»	»	»	»	75.000
Professions juridiques ...	»	»	»	»	58.000

Restent les « Etablissements divers » et les sports pour lesquels aucune Famille professionnelle n'a encore été constituée.

L'Apprentissage dans les mines

L'apprentissage dans l'industrie des combustibles minéraux solides fait l'objet d'une loi du 21 septembre 1943, parue au *Journal Officiel* du 24. Cette loi diffère de celle du 27 juillet 1942, car on a estimé que l'apprentissage collectif ne convenait pas, particulièrement en ce qui concerne les ouvriers du fond. Le nouveau texte institue un organisme central prolongé régionalement par des organismes d'exécution, ayant qualité pour définir la doctrine, la faire mettre en œuvre, en surveiller l'application et gérer le fond professionnel de l'apprentissage destiné à faciliter financièrement l'exécution de ce programme.

Un régime très souple est prévu pour les autres ouvriers de ces entreprises et des décrets ultérieurs pourront éventuellement étendre le mode d'apprentissage pour les ouvriers du fond, aux mines autres que les mines de combustibles.

L'Obtention du brevet professionnel

Le *Journal Officiel* du 25 septembre a publié un texte qui modifie la réglementation de l'obtention du Brevet professionnel en vigueur. Il fixe les conditions dans lesquelles les examens doivent être organisés et les programmes déterminés pour chaque profession, et précise que les épreuves seront subies devant un jury comprenant, d'une part, des représentants de la profession (patrons et employés ou ouvriers, en nombre égal) et, d'autre part, des membres du personnel de l'enseignement technique public ou privé (directeurs, professeurs, chefs de travaux ou d'atelier, maîtres d'apprentissage, etc...).

Par dérogation aux dispositions générales, les employés ou ouvriers de la profession pourront, pendant un délai de 3 ans, à compter de la date de publication de l'arrêté instituant le B. P., prendre part aux épreuves même s'ils ne sont pas titulaires du C.A.P., sous la seule condition qu'ils soient âgés de plus de 25 ans.

Le Commissariat général interministériel à la main-d'œuvre

Par une loi du 20 août, le Commissariat général du S.T.O. devient Commissariat général interministériel à la main-d'œuvre. Il est chargé de la répartition et de l'affectation de toute la main-d'œuvre disponible, tant en France qu'à l'étranger. Ce Commissariat est subordonné à un Comité ministériel de la main-d'œuvre.

Sur le plan local sera créé, dans chaque Préfecture régionale, une Commission interministérielle de la main-d'œuvre dont les attributions, telles qu'elles sont définies par un décret du 18 août paru au *Journal Officiel* le 21, consistent à fixer la nature et l'importance des transferts de main-d'œuvre dans le cadre régional, en s'inspirant des demandes présentées soit par les services administratifs, soit par les organismes intéressés, tels que les Comités d'organisation et les entreprises privées. Les Préfets régionaux qui présideront ces Commissions seront assistés, chacun, par une Commission consultative de quinze membres comprenant, par fractions égales, des représentants des employeurs, des cadres et des employés et ouvriers. M. Weinmann est nommé Commissaire général à la main-d'œuvre.

Répartition professionnelle dans l'automobile et le bâtiment

Le Comité d'Organisation de l'Automobile, qui régit toutes les industries et les commerces s'occupant des véhicules automobiles, motocyclettes et cycles, groupait, au printemps 1943, 44.232 entreprises, dont 32.607 pour l'automobile et 11.625 pour les motocyclettes et les cycles.

On compte encore 80 constructeurs d'automobiles ; 20.104 commerçants et réparateurs et 1.143 réparateurs spécialisés.

Pour les fabrications annexes, 640 fabriquent l'accessoire, 448 sont réparateurs et 733 sont grossistes. On compte, en outre, 2.453 constructeurs et réparateurs en carrosserie et charronage, 1.679 spécialistes et même 5.314 constructeurs et réparateurs de véhicules hippomobiles.

Le Cycle et la Motocyclette comptent 634 constructeurs, 390 fabricants de pièces, 353 grossistes et 10.648 commerçants réparateurs.

Le Comité d'organisation du Bâtiment et des Travaux publics avait recensé, en fin 1942, 165.520 entreprises, dont la grande majorité, 132.980, occupent cinq ouvriers et moins (artisanales) 32.534 en employant plus de cinq.

La main-d'œuvre dans la construction navale

A propos de la reconstruction de la flotte, *France-Continents* écrit (25 octobre 1943) : « Si l'état matériel de nos chantiers n'est pas brillant, il y a un problème plus angoissant encore, celui de la main-d'œuvre. Celle-ci est composée d'une forte proportion d'ouvriers qualifiés, or, elle aura été épargnée. Des mesures d'évacuation de certains ports ont dû être prises ; des ouvriers ont été envoyés en Allemagne, où l'on peut envisager qu'ils auront été reclassés ; d'autres, en France, ont pu avoir été affectés à des industries différentes. Cette main-d'œuvre sera-t-elle attirée par son ancien métier ? Il y aura de grosses difficultés à la rassembler et à lui faire reprendre son ancienne tâche

Beaucoup de spécialistes manqueront. L'apprentissage aura été abandonné. Il faut donc envisager des mesures nécessaires pour leur appliquer la main-d'œuvre indispensable ; avant-guerre, on pouvait l'évaluer à 35.000 ouvriers. Ce chiffre ne sera pas suffisant si l'on veut arriver à une production annuelle de 300.000 tonnes... ».

L'Orientation professionnelle vers le bâtiment

Au moment où un gros effort est fait pour entraîner une partie de la jeunesse vers les métiers du bâtiment et, en particulier vers la maçonnerie, il n'est pas sans intérêt de reproduire quelques chiffres et quelques propositions relevées dans le compte rendu de la *Journée d'études du 13 juin 1942 sur l'apprentissage* (édité par le C.O.B.T.P.).

On comptait, à fin 1942, environ 700.000 ouvriers dans le bâtiment. En admettant qu'on peut travailler environ 25 ans dans le bâtiment, c'est donc 28.000 apprentis qu'il faudrait fournir chaque année. Mais les statistiques ont aussi montré que l'âge moyen de l'ouvrier qualifié est de 51 ans. Il est donc indispensable de former, dès à présent, 35.000 à 40.000 apprentis par an, soit 120.000 en cours d'apprentissage pour un cycle de 3 ans.

Comment y parvenir ? Les rapporteurs ont signalé les difficultés à vaincre, et n'ont pas toujours été d'accord sur les méthodes à utiliser. Les méthodes de propagande prévues (causeries de propagande dans les écoles, Centres d'intérêt, films, affiches, etc...) paraissent vaines à certains qui préconisent le dirigisme de la main-d'œuvre. D'après M. Kula, l'orientation « doit se réduire d'abord à une statistique dont la responsabilité incombe à la profession, et à un arbitrage entre les différentes statistiques en cas de conflit, pour parvenir à une distribution de la main-d'œuvre en tenant compte des contre-indications des demandes d'emploi classées par profession. Que devient la liberté individuelle dans cette aventure ? Elle est forcément restreinte, comme chaque fois que l'on parle d'organisation professionnelle... »

Actuellement, il existe une désaffection très nette vis-à-vis de la maçonnerie. C'est que les ouvriers français s'étaient habitués à laisser aux ouvriers italiens ou portugais les tâches les plus dures (terrasse, maçonnerie), et les moins bien payées. Certains délégués soulignent que les manœuvres seront d'ailleurs toujours nécessaires : « Nous n'avons pas le choix ; tout individu qui se présente est accepté ». « En fait, vous ne trouverez de maçons que dans les départements pauvres... Il faut recruter les maçons dans les régions pauvres et dans les familles nombreuses. » En ce qui concerne les terrassiers, « on peut se demander s'il y a lieu de les former dans des centres d'apprentissage. Je crois qu'ils continueront à être recrutés, comme par le passé, parmi cette main-d'œuvre volante qu'on trouve un peu partout et que leur dressage devra se faire sur le tas pendant une courte période de quinze jours à trois semaines. »

En définitive, l'assemblée préconisa un certain nombre de mesures destinées à faciliter le recrutement qui se résument essentiellement dans l'*organisation de l'apprentissage* (rétribué). Depuis que cette réunion a eu lieu, il semble que les Comités du bâtiment aient aussi admis qu'une politique de *revalorisation des salaires*, d'accroissement de la *sécurité et du confort* sur le chantier, et d'*assurances contre le chômage saisonnier* devenait nécessaire.

Un délégué rappela la hiérarchie des salaires telle qu'elle existait en 1936 :

Mancœuvres	100
Terrassiers	106
Forgerons.	107
Puisatiers.	120
Tubistes.	200
Grutiers de port	130
Conducteurs d'appareils à vapeur, etc.	111

Actuellement, les différenciations sont moins importantes et il faut compter une série de métiers nouveaux, conducteurs d'engins pneumatiques, bétonniers, cimentiers, coiffeurs, etc...

Voici maintenant le point de vue d'un ouvrier tel qu'il a été publié dans *Au Travail* du 3 avril 1943 (E. Caniffi) :

Lorsqu'on interroge les statistiques de l'âge des ouvriers du Bâtiment, écrit l'auteur, « on peut constater que la catégorie des 30 à 40 ans est de beaucoup la plus forte, celle des 40 à 50 ans s'équilibrant à peu près avec celle des 20 à 30 ans, les moins de 20 ans étant en infime minorité.

« Et qu'est-ce que cela signifie sinon que les jeunes ne vont plus à ces métiers du bâtiment, que nos anciens accomplissaient l'âme joyeuse parce que métiers de bâtisseurs. Et cette constatation vraie pour l'ensemble des métiers du bâtiment est encore bien plus évidente si l'on en excepte les métiers « neufs » comme l'installation sanitaire ou électrique où il y a un certain nombre de jeunes. A l'appui

de cette thèse, que l'on veuille bien me permettre de citer cette différence en pourcentage pour les maçons par exemple dans un département qui reflète la physionomie moyenne des départements du Sud-Est :

0 à 20 ans	10 %
20 à 30 ans	16 %
30 à 40 ans	30 %
40 à 50 ans	21 %
50 à 60 ans	10 %

« Si l'on majore les catégories des 40 à 60 ans des probabilités de décès qui peuvent être évaluées à 10 %, on constate une régression très nette des catégories jeunes et, je pense, suffira à faire comprendre avec quelle acuité se pose le problème de la formation professionnelle, surtout si l'on ajoute que dans la plupart des départements du Sud-Est, 90 % des maçons sont étrangers ou d'origine étrangère.

A ces déficiences de main-d'œuvre française qualifiée, on donne, et cela au gré du tempérament du théoricien, des prétextes rarement valables.

« Que ne se penche-t-on plutôt sur la condition de ces travailleurs plus que tous autres désavantagés, on constaterait que toutes les hypothèses plus ou moins désobligeantes des critiques en chambre pêchent à la base de par l'incompétence de ceux-ci.

« Nous croyons pouvoir donner une explication plausible de cet état de chose parce que nous vivons cette condition, et à celui qui poserait la question, à savoir quelles sont les raisons de cette désaffection des jeunes, nous répondrions que nous en voyons trois principales : la première et la plus importante à notre humble avis étant que le patronat (et Dieu sait s'il était de combat dans cette corporation) a voulu spéculer sur le marché du travail, dans l'immédiat après-guerre, en allant offrir à domicile des contrats de travail à nos camarades transalpins, se réservant de leur servir des salaires inférieurs à ceux pratiqués en France, cela sous la menace du renvoi, menace terrifiante pour les transplantés. La seconde des raisons est sans doute que jamais, à part quelques initiatives individuelles, on ne s'est soucié de pratiquer une politique de véritable apprentissage, l'usage établi voulant que le maçon passe par le stade de manœuvre et vole le métier, personne ne se souciant de le leur apprendre si ce n'est le naturel instinct de solidarité ouvrière qui jouait en leur faveur.

« Et enfin la troisième et la plus complexe des raisons semble être cet illogisme de la hiérarchie des salaires sur le plan inter-professionnel. Qui arrivera à expliquer (sinon par la spéculation sur le marché du travail dont nous parlons plus haut), pourquoi les salaires des ouvriers à égale qualification professionnelle sont inférieurs pour les gars du bâtiment à ceux des métallos. Seule, en dehors des raisons citées, peut avoir joué la question des cadres syndicaux ; ceux de la Fédération des Métaux étant d'un recrutement plus facile parce que profession à prépondérance française.

« Et si nous voulons maintenant parler logique pure, nous dirons que les gars du Bâtiment, souffrant du chômage périodique dû aux intempéries, eussent dû bénéficier soit de salaires supérieurs, soit d'une Caisse de compensation des heures perdues. Question sur laquelle il faudra revenir si l'on veut que la profession soit organisée d'une façon valable.

« Comment aurait-on la naïveté de croire que les jeunes désirent adopter une profession où le nombre d'heures perdues égale le 10 % de l'horaire fixé ? soit de par la pluie, soit de par le gel hivernal. Le salaire horaire étant inférieur au salaire horaire des autres professions exigeant une égale qualification professionnelle, ils savent que le salaire annuel moyen sera, à plus forte raison, bien moindre. Et peut-on raisonnablement leur reprocher de faire ce calcul ?

« Tout de même, cette guerre pose le problème de la reconstruction des cités détruites et, par incidence, des constructeurs qualifiés de ces cités. Il n'y a plus de temps à perdre pour, enregistrant les leçons du passé, préparer les tâches de l'avenir. Tout est à faire en la matière, et la tâche est ardue pour qui veut faire triompher la raison. »

L'Assemblée Nationale d'Information des Commissions Départementales du Travail

Les 11 et 12 octobre 1943 s'est tenue, à Paris, une *Assemblée Nationale d'Information des Commissions Départementales du Travail*. L'ordre du jour comportait des rapports sur la Charte du Travail, sur les méthodes de fixation du taux du salaire minimum vital, sur l'état actuel des questions intéressant l'hygiène et la sécurité des travailleurs, et sur le problème de la main-d'œuvre.

Ce dernier point fut rapporté par M. Pierre Pouillot, Inspecteur général honoraire du Travail et co-Directeur de l'I.N.O.P. Le rapport de M. Pouillot embrassa tout le problème actuel de la

main-d'œuvre dans l'industrie et le commerce, et son évolution (orientation professionnelle, recrutement, formation professionnelle, reclassement professionnel, promotion ouvrière, travail féminin). Il fut très largement discuté, et l'importance future de l'O. P. fut mise en lumière par tous les intervenants.

Les Métiers de création

Dans un article étudié intitulé *Nous avons trop négligé nos métiers de création* (France-Contineants du 11 octobre 1943), L. Jones montre l'opposition qui semble exister entre les deux méthodes de création : la méthode artisanale et la méthode intellectuelle : « En création artisanale, le dessin n'est qu'un point de départ, souvent un simple croquis indiquant une forme générale ; l'œuvre se crée directement sur la matière que l'artiste façonne par tâtonnements successifs... c'est la méthode du potier, du céramiste, de certains tisserands, de quelques orfèvres, des couturiers, des modistes, et j'en passe. La méthode intellectuelle, au contraire, est celle de la planche à dessin sur laquelle le créateur travaille jusqu'à ce qu'il obtienne l'aspect détaillé et définitif de son œuvre. Il demande ensuite à l'exécutant de reproduire son dessin avec le maximum de fidélité. » L'auteur indique comment pourrait être atténuée cette opposition : par l'organisation, autour d'un maître, d'ateliers d'apprentis, déjà assez développés pour qu'on puisse discerner chez eux des dons et des capacités éprouvées, afin de commercialiser leurs créations, d'une part, et, d'autre part, par le développement des modélistes pour l'industrie de grande série. « La forme présente de travail de création de prototypes pour les objets à grande diffusion est un mélange des deux méthodes... »

L'Institution des brevets de maîtrise

Le *Journal Officiel* du 7 novembre 1943 publie un décret qui complète la loi du 24 août portant statut de l'artisanat, en instituant un brevet de maîtrise dans chacun des métiers figurant sur la liste ci-après. Ces brevets peuvent comporter des modalités spéciales pour les diverses catégories de professions intéressées :

I. Tonnelier (tonnellerie, boissellerie). — II. Vannier (vannerie, rotin, rempaillage, cannage). — III. Photographe. — IV. Relieur. — V. Coiffeur (coiffure hommes, dames, postiches). — VI. Couture. — VII. Modiste. — VIII. Tailleur. — IX. Fourreur. — X. Electricien (radio, équipement électrique). — XI. Mécanicien automobiles et cycles (réparations d'autos, réparations de motos, constructions et réparations de cycles). — XII. Forgeron (maréchalerie, ferronnerie, machines et outils agricoles, taillanderie). — XIII. Charron (charonnage, carrosserie, fabrication de jougs et outillage agricole en bois). — XIV. Bourrelier sellier (bourrellerie, sellerie, garniture). — XV. Cordonnier bottier (bottes, chaussures sur mesure, réparation).

FAITS ET CHIFFRES

Une circulaire du Ministre de l'Education nationale (n° 315, Dir. de l'enseignement primaire, 1^{er} bureau), en date du 1^{er} juillet 1943, invite les Directeurs des Cours complémentaires à établir et tenir régulièrement à jour un registre « sur lequel ils mentionneront en fin d'année : 1^o Profession des parents ; 2^o Résultats obtenus par les élèves aux différents examens ; 3^o La carrière embrassée par chaque élève à sa sortie de l'école. » Ce cahier servira utilement au contrôle de l'O. P. des jeunes gens (*Bulletin national de l'enseignement primaire*, n° 7, p. 45).

! *

Il y avait en France, en 1941 :

12.457 pharmaciens,	soit 1 pour 3.200 habitants
8.940 chirurgiens-dentistes,	soit 1 pour 4.450 habitants
26.150 médecins,	soit 1 pour 1.530 habitants
10.093 sages-femmes,	soit 1 pour 3.960 habitants
6.888 avocats (inscrits et stagiaires).	

Rappelons qu'en 1939 il y avait, en France, un débit de boissons pour 70 habitants.

**

La Circulaire des Offices d'O. P. et des Organismes de Documentation n° 28 (éditée par le Centre National de Documentation professionnelle, 41, rue Gay-Lussac, Paris) publie une liste complète des établissements publics de formation professionnelle relevant de la Direction de l'Enseignement technique, précédée de quelques pages relatives à l'organisation de l'O. P. Notons la définition de la Circulaire : « L'O. P. a pour but d'éclairer chaque individu sur ses possibilités, ainsi que sur les exigences des professions par lui envisagées et de le guider rationnellement dans le choix de l'une d'elles. »

**

L'Usine du 8 juillet 1943 signale les statistiques des accidents du travail pour 1937 publiées par l'Office central des statistiques en Belgique. On compte 287.000 victimes, dont 6.211 blessés permanents et 500 tués pour une population d'ouvriers industriels d'environ 1.200.000 hommes. Les causes principales des accidents sont :

Coups et heurts d'objets anguleux et poutres.....	} (65 %)
Chutes d'objets et matières (autres que les effondrements et éboulements).....	
Chute de la victime d'endroits élevés.....	
Eclats et projections au cours du travail (pierre, verre, paille, bois, poussière).....	
Déchargements et chargements à la main et manutention des charges.....	
Par machines-outils et machines de tous genres.....	(4,43 %)
Par outils à la main	(3,88 %)
Par courant électrique	(2 %/oo)

Bien entendu, il ne s'agit que des accidents déclarés.

**

Dans le n° 29 de la Circulaire du Centre national de Documentation professionnelle, M. Lafaille esquisse les fondements d'une « O. P. collective » qui doit retenir l'attention. Il s'agit de mesurer les besoins du pays en main-d'œuvre, selon les secteurs et les professions, pour s'efforcer de les satisfaire en éveillant les vocations professionnelles correspondantes. Sa thèse s'illustre de graphiques établis sur l'ensemble de la population scolaire primaire de la région parisienne, d'où résulte un excès d'aspirants mécaniciens et électriciens, et un déficit d'aspirants maçons et employés de bureau (pour les garçons), et chez les filles, trop d'aspirantes dans la confection, et insuffisamment dans les bureaux et le commerce. Ceci dit, le gros problème consiste à savoir comment et selon quels critères sont évalués les besoins du pays.

Le classement scolaire des jeunes

La circulaire n° 26 du Centre National de Documentation Professionnelle a publié une statistique d'ensemble du classement scolaire de la jeunesse, dont nous extrayons les données essentielles :

Chaque année, 340.000 garçons et 320.000 filles atteignent l'âge de quatorze ans, dont :

Garçons

Ruraux.	140.000	62 %
Urbains.	200.000	38 %

Filles

Ruraux.	125.000	62 %
Urbains.	200.000	38 %

A. — GARÇONS. — A 15 ans,

Urbains :

- 70.000 travaillent sans apprentissage ;
- 24.000 suivent les cours complémentaires primaires ;
- 19.000 fréquentent les Collèges techniques et modernes (sections générales) ;
- 55.000 reçoivent un apprentissage dans des industries ou chez des artisans et suivent des cours professionnels ;
- 10.000 s'éduquent dans les centres de formation professionnelle du Secrétariat à la jeunesse ;
- 18.000 sont élèves d'Ecoles dépendant de la Direction de l'enseignement technique.

Ruraux :

135.000 travaillent aux champs après avoir quitté l'école primaire ;
2.000 suivent un enseignement rural ;
4.500 suivent les cours complémentaires et Collèges techniques modernes.

Dans l'enseignement secondaire et supérieur, on comptait :

35.000 élèves présentés à la 1^{re} partie du baccalauréat ;
22.000 candidats à la 2^e partie du baccalauréat ;
5.000 licenciés des facultés de droit, de lettres et de sciences ;
500 diplômes de doctorat des mêmes facultés ;
2.600 docteurs en médecine et en pharmacie ;
2.000 élèves sortant des grandes écoles techniques.

B. — FILLES. — 20 % des filles n'exercent pas d'activité de travail après leur scolarité. Sur les 180.000 filles qui terminent leur scolarité primaire chaque année,

Urbaines :

40.000 environ fréquentent les cours complémentaires ;
13.000 sont élèves des Collèges techniques et modernes ;
4.000 sont inscrites dans les Centres de jeunesse ;
7.000 sont élèves d'écoles de métier, d'écoles pratiques de commerce et d'industrie, d'écoles nationales professionnelles ;
10.000 poursuivent un apprentissage en vue du C.A.P.

Dans l'enseignement secondaire et supérieur on compte :

8.000 jeunes filles qui obtiennent la 2^e partie du baccalauréat ;
2.000 étudiantes obtiennent une licence ;
1.000 obtiennent le doctorat en médecine et en pharmacie ;
200 sont diplômées des grandes écoles techniques.

Aidez le Bulletin d'Orientation Professionnelle

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les efforts considérables qu'il nous a fallu faire pour faire paraître ce recueil. Les tarifs de l'imprimerie ont beaucoup augmenté, et nos ressources sont encore faibles.

Nous faisons un appel pressant à tous nos collègues pour qu'ils nous facilitent la tâche en versant des souscriptions, en recrutant des lecteurs, en diffusant ce numéro.

La parution des prochains recueils dépendra des ressources que nous serons parvenus à réunir. C'est le devoir de tous de contribuer à l'amélioration de nos méthodes, à la précision de nos objectifs, à la diffusion de nos idées. N'attendez pas à demain pour faire le nécessaire !

ANALYSES ET COMPTE RENDUS

Orientation professionnelle et apprentissage

1. — G. SINOIR. — L'Orientation Professionnelle (Coll. que sais-je ? P.U.F., 1943. 128 p.).

Dans un petit livre facile à aborder, G. Sinoir a exposé les principes généraux qui président actuellement aux opérations d'orientation professionnelle en France. Il rappelle d'abord les origines et l'histoire des institutions d'O. P., puis leur but. C'est au cours d'un essai de définition qu'il fait deux remarques que nous soulignerons car elles sont rarement faites et sont grosses de conséquences : 1^o « On pourra parler du métier dans lequel l'enfant réussira le mieux : ce métier-là n'existe pas, un métier n'a pas des exigences uniques qui le distinguent totalement des autres », et 2^o « La notion de réussite, sur laquelle, à tout prendre, repose l'O. P., a été l'une des moins étudiées par les théoriciens de l'O. P. Il y a bien des manières de réussir : socialement (avoir de l'ascendant sur autrui, occuper une situation en vue, remporter du succès), économiquement (s'enrichir, brasser de grosses affaires, réussir celles qu'on entreprend), intellectuellement (se faire un nom dans les milieux littéraires ou artistiques, faire des découvertes scientifiques), personnellement (avoir une petite existence bien tranquille, vivre libre même privé de confort, pouvoir élever une famille...). Toutes ces réussites ne sauraient convenir à la fois au même individu. » Ces deux points sont en effet de ceux auquel il faut réfléchir.

G. Sinoir place les problèmes de répartition de la main-d'œuvre juvénile et de la production sur le même plan que ceux de la mise en valeur de l'individu et de la détermination des aptitudes, ce qui est à souligner. Il fait remarquer que l'O. P. doit collaborer à la répartition de la main-d'œuvre juvénile, prise dans son ensemble, ce qui implique un placement contrôlé et la surveillance de l'apprentissage. Cette surveillance se heurtera, du reste aux objections de la plupart des employeurs. « Un apprenti bien orienté équivaut pour le producteur à un apprenti sélectionné », mais la plupart des patrons ne l'entendent pas ainsi ; certains employeurs ont même « une tendance à combattre l'O. P. parce qu'elle peut donner à des humbles conscience de leur valeur ». En tout cas, le conseiller d'O. P. devra faire connaître aux futurs maîtres d'apprentissage tout ce qu'il sait d'intéressant sur les aptitudes et le caractère du jeune homme.

L'auteur indique ensuite en quel sens, assez vague, une O. P. satisfaisante doit « mettre en valeur » l'être humain, puis résume les données classiques sur les aptitudes en concluant que la notion d'aptitude doit être élargie jusqu'à inclure le caractère qui peut être considéré comme renfermant, sur le plan réel et concret, l'ensemble des aptitudes partielles. Il passe ensuite aux procédés les plus répandus de constitution d'un dossier d'O. P. (fiche physiologique et médicale, fiche familiale, fiche scolaire, fiche d'entretien avec les parents) grâce aux quadruples procédés de mesure, d'observation, d'interprétation et de conclusion. Enumérant les diverses épreuves psychométriques utilisées dans l'examen de l'habileté motrice, l'auteur donne des détails intéressants sur la Souricière de Moede (pp. 70-73), sur le Tourneur (pp. 73-75) et sur le Pliage de boîte et Fil de fer. Il passe en revue les divers tests d'intelligence, et le contenu de la fiche scolaire et familiale (sur la fiche scolaire on portera les notes obtenues, et des indications sur le caractère qui peuvent être appréciatives ou descriptives), puis il aborde le problème de la connaissance des métiers et professions.

C'est d'abord la constitution de bonnes monographies de métiers, comprenant une partie permanente, et une partie variable ; puis la connaissance de l'état du marché du travail. Sur ce dernier, G. Sinoir note ce qui a été fait pour les carrières intellectuelles par le B.U.S., et par le nouveau Centre national de Documentation Professionnelle. L'auteur passe ensuite au technicien d'O. P., en montrant ce que sa fonction exige de lui : « La technique du conseil d'O. P. relève... des techniques de la psychologie. Nous avons dit... comment il est possible de provoquer, par des épreuves spéciales, des réactions révélatrices de certaines aptitudes. Mais l'élément capital n'est pas atteint par ces épreuves. Il est toute une région, principalement affective, qui leur échappe. L'une des tâches du Conseiller, avant de prendre aucune décision, est de procéder à l'exploration des états de conscience personnels de l'enfant. » L'auteur explique ici une méthode intéressante d'examen des goûts manifestés par l'enfant (p. 102-104), et s'étend sur la formation spéciale que doit recevoir l'orienteur. (Un lapsus lui fait écrire que les candidats orienteurs sont « admis pour un stage probatoire de quinze jours » à l'I.N.O.P., alors que c'est *après* qu'il faut lire). En dernier lieu, il indique schématiquement quelles

sont les missions du médecin (en précisant bien le rôle et les méthodes de la médecine préventive), de l'instituteur, et de la famille. (Sinoir note que l'intérêt de l'enfant doit primer l'intérêt de celle-ci). Quelques pages de conclusion résument la législation et l'organisation actuelle de l'O. P. L'auteur envisage pour l'avenir une O. P. en deux stades : « Au premier, par le soin des *Centres publics* d'O. P., en contact avec l'Ecole primaire, une sorte de dépouillement général du problème, tant sur le plan « choix individuel » que sur le plan « répartition main-d'œuvre ». Au second degré, par le soin de *Centres privés* créés par les corporations ou familles de métiers, la mise au point pour chaque enfant du choix initial fait par le centre public. » Mais pourquoi cette opposition entre *public* et *privé* ? Pourquoi celui-ci vient-il après celui-là ? Ces deux tâches ne sauraient-elles s'unir sous le signe de la collectivité ?

En résumé, un petit livre qui pose plus de questions qu'il n'en résoud, et qui aidera pour cela même notre mouvement. C'est un grand mérite, car la plupart des publications actuelles se font plus remarquer par leur esprit routinier que par leur recherche de solutions nouvelles, adaptées aux nouveaux besoins des masses humaines et aux nouvelles possibilités des sciences. De plus, il est simplement écrit, ce qui n'est pas à négliger. — P. N.

2. — Docteur R. BONNARDEL. — *L'adaptation de l'homme à son métier*. Étude de psychologie sociale et industrielle. Préface de L. Lapicque. (Presses Universitaires de France, 1943. — 204 p.).

Le Dr Bonnardel, qui a déjà publié plusieurs ouvrages intéressant la physiologie du travail, aborde aujourd'hui un domaine beaucoup plus vaste, dans lequel la direction du service de psychométrie d'une grosse entreprise métallurgique pendant plusieurs années lui confère une autorité certaine (Peugeot). Il ne s'agit de rien moins que de l'adaptation de l'homme à son métier.

Encore que l'auteur s'efforce, en de prudentes conclusions, de généraliser son expérience vécue au laboratoire et à l'usine, il s'agit ici, plus particulièrement, des problèmes posés par l'embauchage des ouvriers spécialisés dans une grande usine où la division, l'organisation du travail ont atteint un haut degré.

Après avoir distingué les termes de psychotechnique (auquel il donne un sens différent et bien plus large) et de psychométrie, l'auteur définit ainsi cette dernière : l'ensemble des évaluations quantitatives qui peuvent être effectuées dans les domaines mentaux, sensoriels et moteurs. Et, tout au cours de l'ouvrage, fondant ses investigations sur des principes rigoureux de méthodologie et de probité scientifiques, il soumet à une critique rigoureuse les procédés empiriques généralement employés, et indique la voie des recherches, des applications qu'il a entreprises et qu'il estime fécondes.

Il s'attache à mettre en lumière la fragilité des conclusions obtenues à l'aide des « méthodes traditionnelles » toujours entachées de subjectivisme : l'épreuve du travail, les recommandations, les certificats, les diplômes, le *curriculum vitae*, l'entretien. Son appréciation des « méthodes moins traditionnelles » telles que la physiognomonie, la morphologie, la graphologie, dans leur état actuel, est à peine moins sévère. La méthode d'observation, telle qu'elle est pratiquée dans les écoles d'apprentissage et les Centres d'O. P., les examens classiques dont l'auteur fonde la critique sur les travaux bien connus de Laugier, Piéron et Weinberg, ne trouve pas davantage grâce à ses yeux. Partout, sous une forme plus ou moins évidente, on retrouve, faussant le jugement, introduisant un important coefficient d'erreur, le facteur subjectif. Partout, le « halo effect », l'« effet de halo » apparaît, mis en lumière irréfutablement par le rapprochement des indices de corrélation : l'impression favorable ou défavorable acquise au coup-d'œil sur un aspect de l'individu, que nous nous sommes efforcer d'isoler « scientifiquement », nous l'étendons inconsciemment à tous les autres aspects de ce même individu. Ainsi donc, ces méthodes se caractérisent, en fin de compte, par l'absence réelle de méthode — toutes se fondent sur l'intuition. Toutes relèvent, au départ, d'une même attitude dogmatique : elles supposent résolu le problème des aptitudes, des fonctions psychiques de l'homme à son travail. « On parle d'intelligence, d'imagination, de mémoire, etc... S'agit-il de comportements distincts, bien définis, fondamentaux ? »

L'auteur, se référant à Spearman, fait la critique des doctrines psychologiques des aptitudes qu'il range en trois classes : monarchique, oligarchique et anarchique.

Et, c'est encore à Spearman qu'il va emprunter les principes et les méthodes qu'il a utilisés pour ses propres travaux. La tendance expérimentale structurale se fonde sur l'analyse unifactorielle de Spearman et l'analyse multifactorielle de Thurstone. Cette méthode est basée sur l'analyse des intercorrélations entre les diverses épreuves psychométriques elles-mêmes ; elle utilise les procédés de la statistique mathématique. Des facteurs sont ainsi mis en évidence : pour Spearman, facteur G, le plus important qui « règle tous les processus mentaux », le facteur C (la rapidité, l'originalité mentale), le facteur W (maîtrise de soi), facteur logique, mécanique, musical, etc..., pour Thurstone, facteurs spatial, perceptif, idéation, verbal, etc...

Ces recherches et leurs applications pratiques ne peuvent être le fait, dans l'état actuel des

chooses, que de spécialistes possédant une culture mathématique approfondie, travaillant en des laboratoires bien outillés.

Le Dr Bonnardel conclut en montrant quelle prudente audace est nécessaire au psychométricien pour accréditer sa technique dans l'atmosphère de critique, à la fois réaliste et bornée, de l'entreprise industrielle.

J. BEAUSSIER.

3. — J. COMPAGNON. — *Les métiers de base et l'éducation manuelle élémentaire.*
(E. CHIRON, 1942. — 128 p.).

Dans cet ouvrage, qu'il appelle un mémento, M. J. Compagnon, ingénieur des Arts et Manufactures, pose les bases d'une nouvelle conception de l'apprentissage et, mieux encore, fournit les grandes lignes du premier stade de son plan d'ensemble : l'éducation générale de l'habileté manuelle. L'auteur préconise, pour tout ouvrier industriel, l'apprentissage d'un « métier de base » dont il donne la définition suivante : « Métier d'exécution pure nécessitant uniquement une habileté manuelle dans un sens déterminé et des connaissances générales sans faire appel aux connaissances théoriques et pratiques spéciales au traitement des matières mises en œuvre ».

Il les classe en trois catégories principales :

1^o Assemblage, montage, travail à la main (avec ou sans utilisation d'outils) ; 2^o Conduite des machines ; 3^o Travaux graphiques sans création : écriture, tracé, calques, manipulations mécano-graphiques.

Aux yeux de l'auteur, les avantages de ce préapprentissage généralisé sont multiples :

Cette formation de base, en donnant à chaque jeune une bonne habileté manuelle généralisée et une culture technique élémentaire, lui laisse toutes ses chances pour le choix d'un métier artisanal ou spécialisé. Elle est, en outre, un élément d'information particulièrement précieux au Conseiller d'orientation puisqu'elle constitue le « galop d'essai » du jeune à son début dans la vie professionnelle et permet de le juger à l'œuvre. Elle représente un premier barrage auquel les moins doués s'arrêteront, constituant la masse des manœuvres spécialisés ; les autres poursuivront leur formation professionnelle qui les préparera à des tâches plus différenciées. Tous auront ainsi acquis cette polyvalence qui leur sera un secours précieux contre l'instabilité de l'activité économique de notre époque, fertile en bouleversements. Là, le conseiller d'orientation trouvera une garantie supplémentaire pour le dosage professionnel de l'avenir, qui, à l'heure actuelle, ne saurait être déterminé avec quelque rigueur par aucune prévision valable.

Sur un autre plan, nous ne saurions ignorer cet effort sérieux pour substituer des solutions scientifiques basées sur une étude méthodique de l'homme, de ses gestes, de son activité, de son milieu professionnels, à l'empirisme qui, pour beaucoup, dans ce domaine comme ailleurs, conserve encore l'attrait de la facilité, de la routine, trop souvent masqué du mot de « tradition ». Et ce n'est pas là l'un des moindres mérites de ce livre dont une préface de M. Luc souligne toute la portée.

J. B.

4. — *Le choix d'un métier.* — (Publication du Bureau de l'O. P. et du placement du Secrétariat général de la Jeunesse, avec la collaboration de la Délégation régionale de l'Orléanais et du Centre de formation des cadres professionnels de l'Institut National des Métiers), 1943. — 30 p.

Cette brochure contient neuf tableaux dans lesquels sont résumées les données suivantes pour une série de métiers : conditions du travail ; aptitudes physiques « sensorielles » et contre-indications médicales ; type d'intelligence, aptitudes intellectuelles et morales ; connaissances scolaires exigées, dispositions scolaires ; conditions de l'apprentissage ; avenir du métier, marché actuel du travail ; débouchés professionnels ; placement, installation.

Les grandes branches professionnelles répertoriées sont les suivantes : Agriculture (8 métiers), horticulture (7 métiers), spécialisations para-agricoles (5 métiers), sylviculture (3 métiers), artisanat rural (7 métiers), mines, ponts et chaussées, bâtiment (16 métiers), métallurgie, mécanique et annexes (14 métiers), menuiserie, ameublement (10 métiers), matières souples, cuirs, tissus (11 métiers), papeterie, reliure, impression (12 métiers), alimentation, chimie, terres à feu (17 métiers), emplois divers (4 métiers).

5. — *Notre Métier.* — Cahiers n°s 1, 2 et 3, rédigés par R. GOVIN (édité par la Délégation régionale de la Jeunesse, à Toulouse). — 64, 164 et 64 p.

Le premier cahier concerne le Moniteur et ses relations avec les jeunes, puis la conception que le Moniteur doit se faire de la psychotechnie. D'après l'auteur, « la psychotechnie (étymologiquement « art des choses de l'âme ») est une investigation psycho-physiologique dont le but est de dégager

les éléments d'une personnalité ». De même, « le rôle de l'O. P. est de chercher à faire découvrir à l'enfant quelle est sa vocation ». Le second cahier concerne le but et la structure des Centres de Jeunesse, ainsi que leurs principes pédagogiques. Le troisième cahier donne un aperçu de la doctrine pédagogique de nos anciens maîtres : Rabelais, Montaigne, Rousseau, Fénelon, et des maîtres modernes : Montessori, Decroly.

6. — *Les Métiers du Vêtement*, monographie professionnelle (*Circulaire des offices d'O. P. et des Organismes de Documentation*, n° 24 et 25).

Monographie à jour sur le métier de *tailleur* (historique, aptitudes physiques et intellectuelles, contre-indications, conditions, formation professionnelle, écoles et cours, brevets, bibliographie) et la *main-d'œuvre féminine* (confection, haute couture, couturière, avec les renseignements de même nature). Deux tableaux précisent les besoins annuels en apprentis hommes (1.516), et femmes (13.465) ; on y trouve les prix de façon des pièces exécutées à domicile, les tarifs horaires des ouvriers et ouvrières et les taux de rémunération des apprentis pour les tailleurs, et les renseignements analogues pour la confection, la haute-couture et la couture.

7. — *Le Métier de Maçon*, monographie professionnelle (*Circulaire des Offices d'O. P. et des Organismes de Documentation*, n° 27).

Donne un aperçu historique des données sur les aptitudes, les conditions, la formation professionnelle, les méthodes de propagande pour un éveil des vocations. Nombre d'apprentis nécessaires chaque année dans la maçonnerie : 10.497.

8. — *Rapport sur les activités du Bureau Universitaire de statistique (1939-1942)*, 96 p.

Ce rapport, présenté par M. Rosier, secrétaire général, à la Commission administrative du B.U.S., fournit un tableau d'ensemble de l'activité du B.U.S. depuis la guerre jusqu'en juillet 1942 (Statistiques, Documentation, Conférences, Placement, Organisation des Centres locaux). A cette date, le B.U.S. avait dix-sept correspondances régionales. Dans les neuf premiers mois de 1942, 30.000 jeunes gens s'étaient adressés aux bureaux du B.U.S. pour information. Un chapitre souligne les premiers essais du B.U.S. pour s'occuper de l'orientation professionnelle dans l'enseignement secondaire et supérieur. Un Centre de recherches a été créé à cet effet, qui est encore à l'œuvre. Les expériences n'ont encore porté que sur un petit nombre de cas. Il ne semble pas que les épreuves permettant la sélection à l'entrée en sixième soient au point.

9. — *B.U.S. — Recueil des statistiques scolaires et professionnelles de 1936 à 1942*. — 1 vol. de 250 p. à l'Office de publicité générale, 37, rue de Lille, Paris.

Ce recueil comprend des statistiques *scolaires* et *universitaires* (nombre d'étudiants et de diplômés par Facultés, concours d'entrée, effectifs et diplômes des grandes écoles, résultats du baccalauréat, statistique des effectifs de l'enseignement primaire, secondaire et technique) et des statistiques *professionnelles* (nombre et répartition des médecins, pharmaciens, herboristes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, avocats). Des cartes de répartition facilitent la lecture des tableaux.

10. — M. AVRIL. — *La formation professionnelle artisanale* (*Ed. de l'Institut d'études corporatives et artisanales*, 1943). — 48 p.

L'auteur passe brièvement en revue les conditions de l'apprentissage artisanal dans le passé et actuellement. Il dégage ce que doit être une formation artisanale conforme aux besoins industriels modernes, et esquisse ce que devraient être, d'après lui, les quatre phases de l'apprentissage : préapprentissage (première orientation positive), puis dégrossissage (donner au jeune une connaissance approfondie de la tenue et de l'emploi des outils, de la mise en œuvre des matériaux courants, avec une formation générale et technique), enfin apprentissage en atelier artisanal, et perfectionnement (développement des aptitudes spéciales pour les apprentis, et accroissement de la valeur professionnelle des maîtres d'apprentissage). Ce cycle de formation devrait être parcouru dans les cadres du Service de l'artisanat, en liaison avec le Commissariat au travail des jeunes, qui devrait s'orienter sur la création de centres répondant à un besoin régional.

11. — *L'avenir de nos enfants. — Education nationale, formation professionnelle, choix d'une carrière*. (*Les Documents français*, n° 9, septembre 1943). — 44 p.

En dehors d'informations sur la structure de l'Enseignement supérieur, secondaire et primaire, ce recueil comprend quelques généralités sur l'O. P. et l'apprentissage. Une trentaine de pages sont

consacrées à de grands tableaux groupant des renseignements succincts sur les universités, grandes écoles et écoles professionnelles (par branches d'activité, admission, durée des études et frais, sanctions des études et carrières ouvertes).

12. — J.-B. PIOBETTA. — Examens et concours. (*Nouvelle Encyclopédie pédagogique* P.U.F., 1943). — 112 p.

Ce petit livre concerne presque exclusivement le baccalauréat et les examens universitaires. Il est composé très didactiquement de chapitres successifs sur l'histoire, les épreuves, le candidat, l'examineur et la vertu des examens. Nous examinerons son contenu dans une prochaine *Chronique Docimologique*.

13. — H. LUC. — *De l'Ecole au Métier* (*Bulletin National de l'enseignement primaire*, n° 6, juin 1943, p. 5).

Le Directeur de l'Enseignement technique écrit dans cet article : Les vrais éducateurs résoudront « en même temps que le problème de l'éducateur, le problème de l'orientation qu'on a souvent distingué, et qui n'en est qu'un aspect inséparable. Son but, on le sait, c'est le choix du métier. Le problème est bien résolu si le métier convient à l'enfant, s'il correspond au genre de vie qu'il a voulu mener, s'il y trouve la satisfaction de ses tendances les plus profondes et aussi s'il l'exerce facilement parce qu'il en a les aptitudes, celles du corps, du caractère et de l'esprit. Pour que l'école contribue à le résoudre, il faut donc qu'elle soit capable de déceler les vocations et les aptitudes, en distinguant les vocations de ces goûts éphémères, de ces caprices qui en prennent le masque, en distinguant les aptitudes de ces facilités trompeuses à qui la vie opposera de cruels démentis. La vocation est rare, l'indifférence aussi. Ce qui domine, c'est l'ignorance... »

14. — *Méthodes d'apprentissage. L'image*. — Description de la méthode Krupp (*L'Enseignement technique*, n° 50-51-52, 1943, p. 13).

Description détaillée de la méthode Krupp d'apprentissage du limage. On conclut qu'après quatre à six semaines, les débutants sont normalement assez avancés pour participer au travail productif des ateliers d'apprentissage. La méthode date de 1908.

15. — M. DAVID. — *L'Orientation professionnelle et l'Ecole*. — (*L'Enseignement technique*, n° 53-54-55, 1943, p. 15).

L'Inspecteur d'Académie de l'Hérault note, au cours d'une conférence, les points sur lesquels les maîtres devraient faire porter l'observation de l'enfant : méthodes de compréhension, de préparation du travail (brouillons), aptitudes graphiques (concrètes ou abstraites), promenades scolaires, formes diverses de la mémoire, attention, sociabilité.

16. — *L'Orientation Professionnelle*. — Dispositions concernant les prisonniers de guerre et leurs enfants. (*Comité central d'assistance aux prisonniers de guerre*, octobre 1943). — 84 p.

Cette brochure contient une documentation résumée sur l'organisation de l'O. P. en France. En ce qui concerne les prisonniers, elle se borne à indiquer que chaque prisonnier doit, en principe, retrouver, lors de sa libération, « son travail et sa place d'avant-guerre ». En cas d'impossibilité, des organismes qualifiés devront se préoccuper du reclassement du travailleur, et même de véritables réadaptations et rééducations professionnelles. Ajoutons que l'expérience des premiers retours de prisonniers laisse prévoir que le plus grand nombre des prisonniers ne retrouvera pas « sa place » d'avant-guerre. Le commerce et l'industrie subiront, eux-mêmes, de profondes transformations. C'est le problème du reclassement massif qui se posera pour les non-agriculteurs. C'est un problème dont les Centres d'O. P. devraient se préoccuper dès à présent.

Psychologie, pédologie, pédagogie

17. — H. WALLON. — La sensibilité effective : moi et non-moi (*La sensibilité dans l'homme et dans la nature*, 10 semaine de synthèse. Paris, P.U.F., 1943, 224 p.)

Le professeur H. Wallon reprend, dans cette communication, la critique déjà faite à la théorie statique des sensations, fondements de la connaissance, et montre qu'on ne saurait faire de la sensibilité sensorielle un terme premier et irréductible. La réponse à une excitation est bien plutôt d'abord

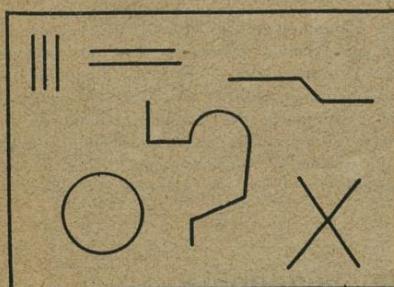
un mouvement qu'une sensation et un fait de connaissance. Les rapports de l'homme avec l'univers se traduisent d'abord par des mouvements où le facteur effectif joue un rôle prépondérant. C'est ce qu'avait déjà montré Freud dont le grand mérite est « d'avoir tenté d'établir que le monde n'est pas d'emblée et dans sa pleine réalité un don des sens, mais qu'il est une conquête progressive dont l'artisan principal est le désir ». L'enfant commence par un réalisme affectif, dont dérive son réalisme verbal ; le sentiment de présence existe avant la perception. « Les attitudes sont à la racine de nos rapports avec le monde extérieur... La première étape de la connaissance est une participation, une *Einfühlung*, qui nous confond avec l'objet et qui est nécessaire pour que nous puissions ensuite nous l'opposer. » Lors de la discussion, M. Piéron fit remarquer qu'il existe des formes de sensibilité qui, sans être de type représentatif, ne sont pas de nature affective (régulations labyrinthiques, posturales, de la température, de la teneur en eau). M. Wallon répond que même ces réactions intimes de régulation « donnent lieu, de façon consécutive, à une série d'impressions en rapport avec le tonus général de l'organisme ». Elles « n'ont pas un effet indifférent pour l'espèce de conscience que nous avons de nous-même. » — N.

18. — H. PIÉRON. — La sensibilité représentative : vue et toucher (*La sensibilité dans l'homme et dans la nature*, 10^e semaine de synthèse. Paris, P.U.F., 1943, 224 p.).

On peut dire, écrit le professeur H. Piéron, qu'il y a *sensibilité représentative* lorsque les stimulations donnent naissance à des perceptions, comportant des identifications, et des repérages, permettant des réactions adaptées. « Perception et représentation sont conçues, dans une mythologie naïve qui relève de la « participation » des primitifs, comme des images fidèles des réalités extérieures qui se trouvent ainsi identifiées et repérées. On a confondu les modalités des réactions sensorielles de l'organisme aux stimulations permettant les identifications avec ce qui était ainsi identifié. M. Piéron illustre cette explication pour la vue et le toucher. L'analyse dissocie dans la sensibilité tactile ou visuelle des réceptions nombreuses et coordonnées que le sujet ne connaît pas ; il réagit seulement à des caractéristiques, symboliques de situations connues et reconnues, importante pour l'individu. L'identification a lieu à un niveau de grande complexité. Le repérage des objets se fait lui aussi par l'intermédiaire de la sensibilité labyrinthique et musculaire, en fonction de l'orientation du corps (équilibre, altitudes segmentaires, posture, orientation dans l'espace, etc...) puis par la vue. — Dans la discussion qui suivit, M. Lapique précise que la sensation de rouge, par exemple, peut différer de sa condition organique, la modification dans la rétine, le nerf et le centre optique, mais surtout de la vibration lumineuse physique, qui est la « chose ». Mais ce qui importe pour le sujet surtout, c'est la signification que prend sa sensation ; c'est là ce qu'il appelle chose sentie réelle. — N.

19. — M. BERNARD et R. CLERIAN. — Contribution à l'étude du contrôle des réflexes (*L'Enseignement technique*, n° 50-51-52, 1943, p. 6).

Les deux auteurs, Directeur d'Ecole pratique à Nantes et Professeur à l'Ecole pratique de Sotteville, utilisent le classique double chariot (tourneur) pour « étudier les réflexes de chaque futur apprenti ». Les tracés à suivre sont discontinus (cf. ci-dessous) et comprennent des lignes perpendiculaires au banc du tour, des lignes parallèles au banc du tour, des lignes obliques, des lignes curvilignes. Le tracé est opéré par un bec de plume trempé dans l'encre violette, sur une courbe de travail en rouge (papier ozalid), ou inversement. Dans un essai, sur dix-huit apprentis de 13 à 14 ans, les auteurs ont constaté la formation de trois groupes distincts. 1^{er} groupe : Montre des aptitudes innées, avec une trace « correspondant parfaitement avec le graphique » (temps relevé = T) ; 2^o groupe : Tracé « tout à fait mauvais » (gros écart (?)) dans un sens ou dans l'autre, aptitudes à développer (temps relevé = T + T) ; 3^o groupe : Les réflexes ne sont pas sûrs ; il faudra les instruire particulièrement. L'apprentissage est ensuite organisé par groupes homogènes sur ces bases. Une épreuve de contrôle faite en fin d'année révèle que le 1^{er} groupe a gagné $\left(\frac{T}{2}\right)$; le 2^o groupe se scinde : les meilleurs passent au 1^{er} groupe et, pour les autres, T = T. Dans le 3^o groupe, certains obtiennent T + $\frac{T}{3}$, tandis que les autres se montrent inéducibles. Peut-être est-il exagéré de tirer des conclusions générales des résultats fournis par un test unique. — N.



20. — Dr MATHIS, Dr FEYEOUX, Dr GALLAVARDIN, MM. BOURGEY, BOURJADE, JOURDAN, JURY, EHM, VÉREL, BERJE, MADINIER, THIBON, M^{mes} WALTZ, BRUNET, M^{lle} GROS. — *Leçons de psychologie de l'enfant* (P.U.F., 1943, 322 p.).

Ces leçons ont été rédigées sur l'initiative de l'Institut de recherches et d'applications psychologiques et pédagogiques de Lyon, et sont destinées aux maîtres et maîtresses de l'Enseignement primaire. Les auteurs ont donc suivi le programme fixé aux Instituts de formation professionnelle par l'arrêté du 16 août 1941 (Développement physiologique, moyens d'expression de la pensée, activité sensorielle, perception, prise de conscience de soi, structure mentale, attention, mémoire, imagination, plaisir et douleur, émotions, tendances personnelles et altruistes, amour du moi, sentiment esthétique et moral, activité spontanée, consciente, volontaire, habitude, caractère). La préface donne l'orientation de l'ouvrage en indiquant : « L'être humain, dès la première heure, est déjà là, tout entier, dans le mystère de ses puissances et de ses limitations... Ce qui se développe, étape par étape, ce sont les moyens de réaliser cette intention obscure et d'abord si mal servie, que toute mère pressent, aime et déjà respecte dans le nouveau-né qu'elle tient pour la première fois entre ses bras » ; mais la multiplicité des collaborateurs fournit une abondance de points de vue très intéressante.

21. — J. DIDIER. — *La Psychologie de l'enfant* (Supplément au programme de la classe de philosophie). — F. LANORE, Paris, 1943, 108 p.).

Ce petit manuel suit les indications du programme. Il retrace d'abord les étapes du développement mental, puis celles du développement moral ; il s'étend sur les problèmes de l'imitation, de l'exemple et de la discipline (L'enfant et le milieu). Il est rédigé de façon vive et nette, en s'appuyant essentiellement sur l'enseignement des maîtres Henri Wallon, Paul Guillaume et Jean Piaget.

22. — J. BAUCAUMONT. — *Pour ou contre les méthodes d'éducation nouvelle ?* (Bulletin National de l'Enseignement primaire, n° 3, mars 1943, p. 7).

L'auteur désire « réhabiliter les techniques modernes étouffement décriées ou perfidement combattues ». Il discute les arguments utilisés par Alain dans ses *Propos sur l'Education* contre l'éducation attrayante et facile, et indique que la recherche du sens de l'effort, de la victoire sur les difficultés et de la formation du caractère ne sont pas contradictoires avec les procédés destinés à faciliter sa tâche à l'enfant.

23. — S. HERBINIÈRE-LEBERT. — *L'œuvre de M^{me} Montessori* (Bulletin National de l'Enseignement primaire, n° 3, mars 1943, p. 11).

Résumé schématique de la doctrine Montessorienne. Il en ressort que la conception du primat de l'éducation sensorielle dans le jeune âge, hérité d'Itard et de Seguin, formait la base solide d'un système que des opinions littéraires sont venues couronner de façon plus douteuse.

24. — J. FONTÈGNE. — *Contribution au problème du Chef* (L'Enseignement technique, n° 53-54-55, 1943, p. 5).

Au cours d'une conférence faite aux cadres des Messageries Hachette, M. J. Fontègne, Inspecteur général de l'Enseignement technique, définit les épreuves d'un examen qui permettrait de déceler le « chef ». Il comprendrait un test d'intelligence (synthétique), faire une phrase avec trois mots ; un test de sens critique (lecture et reproduction d'un texte comprenant des absurdités) ; un test de persuasion (suggestibilité et suggestivité) ; un test d'organisation (ordonnance de mots, d'outils, de similitudes, etc...). Il faudrait y joindre des observations d'ordre caractériel (patience, routine), et un examen d'aptitudes techniques (compréhension, imagination, intelligence technique, habileté manuelle). Le tout pourrait durer 60 minutes, plus 15 minutes d'examen de la facilité d'élocution, de la richesse du vocabulaire et du comportement.

Biologie

25. — D. DIAZ. — *L'unité de l'organisme : hormone et système nerveux* (Science et Vie, n° 305, janvier 1943, p. 3-9).

Excellent article de vulgarisation sur les corrélations neuro-hormonales (hiérarchie des tissus, coordination des réponses, régulation du milieu intérieur, système végétatif et volontaire, glandes endocrines). Reproduisons le tableau très simple dans lequel l'auteur s'est efforcé de présenter l'influence des glandes endocrines sur le comportement, en partie d'après Pende :

	HYPOPHYSÉ	GONADES	THYROÏDE	SURRÉNALES	PANCRÉAS	PARA-TYROÏDES
Développement mental	+ précoce	+ accélérée				
	— Déficience pouvant aller jusqu'à l'imbécillité		Défaut de développement mental, idiotie	— Infériorité mentale		
Activité mentale	+ Développement de la mémoire	+ Energie volitive	+ Rapidité de la pensée, agitation hyperexcitabilité	+ Accélération des processus psychiques	+ Confusion mentale, lassitude	
	— Stupidité, apathie	— Diminution de la mémoire, apathie	— Lenteur de pensée, apathie		— Somnolence, peur	— Inconstance
Emotivité		+ Combattivité	+ Anxiété, irritabilité, hyperémotivité	+ Anxiété, égoïsme, hyperémotivité	+ Irritabilité, peur	
		— Depression	— Etat de crainte			

26. — Dr Paul CHAUCHARD. — *La Chimie du Cerveau* (Coll. Que Sais-je ? P.U.F., 1943.) — 128 p.

Ce petit livre mettra ses lecteurs au fait des données les plus récentes relatives au dynamisme chimique du système nerveux, et spécialement de l'encéphale. Une première partie précise la constitution chimique des cellules nerveuses (en particulier le caractère propre de leurs protides) et son métabolisme. On parvient à suivre les mouvements de certains molécules : la vie moyenne d'une molécule d'acide gras dans le corps d'une souris est de trois jours ; les lipoides nerveux sont plus stables ; chez l'homme le séjour moyen d'une molécule d'eau est de quatorze jours. « Ce qui est remarquable c'est que malgré ce renouvellement incessant, la cellule garde une composition et une structure constantes et qu'en particulier, dans les cellules nerveuses, des réactions puissent être enregistrées et conservées, base organique de la mémoire. » La respiration des cellules nerveuses est très intense : Le cerveau respire vingt fois plus que le muscle au repos, à peu près autant que le rein et le foie (100 gr. de cerveau absorbent 600 à 800 cc. d'O par minute) ; le taux varie selon l'état d'excitation et la région du système nerveux (maximum pour l'écorce grise du cerveau et du cervelet). Le quotient respiratoire du cerveau (CO₂/O₂) est proche de 1 : il brûle essentiellement les sucres.

L'énergie développée par la cellule nerveuse est une onde électrique : « Le fonctionnement nerveux ne repose pas sur l'existence d'une énergie nerveuse spéciale mystérieuse, d'une énergie psychique dans le cas du cerveau : la cellule nerveuse transforme l'énergie chimique en d'autres formes d'énergie, particulièrement une énergie électrique. » Le système nerveux est aussi source de chaleur (4.14 millièmes de calories par gramme et minute pour le nerf myélinisé au repos et 10 millièmes de calories pour les nerfs sans myéline. C. expose ensuite les transformations chimiques qui donnent naissance à l'influx, véritable onde de dépolarisation électrique ; elle paraît s'accompagner d'une libération d'un dérivé de la choline des lipoides nerveux, l'acétylcholine surtout au niveau des synapses. Il est possible que les découvertes faites dans ce domaine modifient notre technique et notre interprétation des temps de réaction.

Une seconde partie est consacrée à l'alimentation du cerveau (irrigation sanguine, avec des données précises sur l'anémie cérébrale et le débit circulatoire cérébral, oxygénation, et besoins alimentaires particuliers.) Le chapitre sur les corrélations neuro-hormonales doit particulièrement retenir l'attention, ainsi que celui qui concerne le travail cérébral. Le cerveau fournit un véritable travail physiologique, mais, comme le pense Lapicque, le travail intellectuel ne crée par lui-même aucun besoin alimentaire spécial ; il dépend plutôt de l'alimentation générale du corps (avec abondance de viande, graisses, surtout lipoides, phosphates et vitamines). C. expose ensuite les différents aspects de la sensibilité chimique du système nerveux : médicaments et poisons, transmission chimique de l'influx. Sur ce dernier point, les plus récentes recherches tendent à différencier les intermédiaires entre neurone ou nerf et muscle volontaire, et entre nerfs et organes ; les commandes sont de type électrique dans le premier cas, et chimique dans le second. Pour terminer, C. montre l'importance et le rôle des facteurs chimiques dans l'édition nerveuse de l'embryon, en évoquant l'allure du dynamisme organisateur résultant d'actions réciproques de facteurs chimiques, humoraux et nerveux se limitant mutuellement. — N.

27. — L. LAPICQUE. — Le mécanisme physique de la sensibilité : le système nerveux. (*La sensibilité dans l'homme et dans la nature*, 10^e semaine de synthèse, P.U.F., 1943, 224 p.).

L'auteur rappelle d'abord que la sensibilité ne « siège » pas à la périphérie. La réception périphérique déclenche des processus chimiques et électriques dérivés de l'irritabilité cellulaire, qui est à l'origine de la fonction nerveuse. Celle-ci parvient aux centres. Après un rappel des données les plus récentes sur la nature de l'influx, il expose brièvement le phénomène de la chronaxie. Au cours de la discussion, M. Piéron fit remarquer que certaines réceptions sensorielles nécessitent des mécanismes intermédiaires, et que la stimulation électrique n'est pas toujours élective. C'est particulièrement vrai pour le goût, la pesanteur, les effets thermiques ou les excitations lumineuses.

28. — Jean ROSTAND. — L'avenir de la biologie humaine (*Science et Vie*, n° 313, septembre 1943, pp. 133-140).

L'auteur présente, en quelques pages, les résultats des recherches biologiques les plus récentes, et plus particulièrement, en matière de génétique.

Après avoir fait le point des conceptions chromosomiques de l'hérédité, J. Rostand essaie de prévoir les applications pratiques de nos connaissances sur les gènes. Voici une citation qui peut paraître comme une préfiguration de l'O. P. de l'avenir :

« Non moins important que de dépister les mauvais gènes cachés des parents serait de dépister, « chez les tout jeunes enfants, les meilleures combinaisons de gènes, et, notamment, celles qui sont « capables de produire des individus supérieurs dans le domaine intellectuel.

« Encore que nous ignorions pour quelle part au juste intervienne, dans la valeur intellectuelle « d'un homme, les circonstances éducatives et le déterminisme héréditaire, nous avons tout lieu de « croire que la qualité exceptionnelle de l'esprit, ainsi que les dons spécialisés (aptitude mathématique, musicale, etc...) sont en rapport avec une certaine constitution génétique. On pourrait donc, théoriquement, reconnaître le génie dès la naissance, ce qui constituerait un gros avantage pour la société : les enfants reconnus doués de potentialités hors série pourraient recevoir une éducation particulière, etc... ». — B.

29. — LA MÉDECINE ET LE TRAVAIL (*Les Documents Français*, n° 6, juin 1943, 32 p.).

Ce recueil contient une documentation abondante sur les cadres de la nouvelle organisation de la médecine du travail. La médecine est en voie de bouleversement, y écrit le Dr Grasset, « les événements la transposent d'un état statique de médecine individuelle de soins à l'état dynamique de médecine préventive de collectivité ». On y trouve un *historique* de la question, puis les éléments d'une *doctrine*. La technique du travail humain doit rechercher « l'adaptation de l'homme aux conditions de l'effort, c'est-à-dire au milieu de travail, par son orientation, sa formation, son emploi, son entretien, sa protection et l'adaptation du métier à l'homme par l'organisation des conditions de travail, des moyens de production, des garanties et de la sécurité, de la vie sociale et du système économique. » L'organisation actuelle prévoit la décentralisation en professions et en régions, sous l'égide des Comités d'organisation et des Familles professionnelles. Les articles suivants concernent l'*examen systématique des ouvriers, les services médico-sociaux de sélection et de reclassement professionnels, et la structure actuelle des services*. La dernière partie est constituée par les *textes officiels* (1941-1943).

30. — Elise DEVAUX. — La vision. (Coll. *Que Sais-je ?* P.U.F., 1943, 118 p.).

Ce petit compendium groupe les données classiques et récentes sur l'anatomie, la physiologie et la physique de l'œil (système optique, rétine, muscles, éblouissement et adaptation). Un chapitre est consacré à la couleur et au chromatisme (accommodation chromatique, effets de contrastes, hypothèse de Young). L'auteur passe ensuite en revue la vision binoculaire, la stéréoscopie, la pseudoscopie, puis les principes de la perception du monde extérieur, c'est-à-dire les lois fondamentales de l'optique. La dernière partie concerne les illusions d'optique classiques et modernes, et par là rejoint la psychologie. L'auteur appelle illusion d'optique « les phénomènes qui produisent sur l'œil une sensation qui ne correspond pas à la réalité ». C'est là ouvrir un gros débat. En tout cas, il semble qu'une certaine catégorie tout au moins de ces illusions soit l'effet d'une structure propre de la vision, et qu'on ne puisse, par conséquent, pas lui opposer « la réalité », la déformation de l'objet dans notre perception oculaire étant tout aussi réelle que sa déformation dans la perception tactile par exemple. Toutefois, l'auteur estime que sans les « automatismes psychologiques », l'œil n'est rien qu'une chambre noire, ce qui lui permet de conclure : « l'organe, tel que nous le connaissons actuellement, est médiocre ; le sens de la vision auquel il contribue est parfait. »

Economie et Divers

31. — H. LAUFENBURGER. — La vie économique de la France fin août 1943 (*Revue de l'économie contemporaine*, n° 17, septembre 1943, p. 12-16).

M. Laufenburger publie régulièrement, dans cette revue, des tableaux de la vie économique qui contiennent souvent des données intéressantes. Notons, dans son dernier article, les données *démographiques* suivantes : en ramenant à 100 les divers taux démographiques de l'année 1938, la situation de 1942 est caractérisée par les indices suivants : nuptialité, 101 ; natalité, 99 ; fécondité légitime, 102 ; mortalité générale, 108 ; mortalité infantile, 106 ; excédent de décès, 250. « Cette amélioration toute relative ne durera pas ; déjà les statistiques relatives au printemps de 1943 marquent un ralentissement du progrès dans les grandes villes... La précipitation de la relève ne manquera pas, en effet, de faire sentir ses répercussions sur la natalité. Pour les six premiers mois de 1943, les départs en Allemagne ont atteint le chiffre de 400.000 environ, dont un tiers seulement appartenait aux jeunes gens (1940-1942) et deux tiers aux classes plus âgées qui entrent principalement en ligne de compte pour la nuptialité et la natalité. Au 30 juin 1943, on pouvait évaluer à 700.000 le nombre des ouvriers français travaillant en Allemagne. Le chiffre des prisonniers (déduction faite des 250.000 devenus travailleurs libres) était encore, malgré les retours au titre de la relève, de 850.000 ».

32. — A. LEROI-GOURHAN. — L'homme et la matière, avec 577 dessins de l'auteur (Coll. *Sciences d'Aujourd'hui*. A. Michel, éd. Paris, 1943. 368 p.).

Cet ouvrage de technologie ethnographique intéressera tous ceux qui s'occupent de l'apprentissage des techniques. L'auteur a procédé à un recensement des procédés par lesquels les hommes ont appris à fabriquer, produire et consommer les choses indispensables à la vie physique. C'est ainsi qu'il étudie successivement les moyens élémentaires d'action sur la matière (percussions, le feu, l'eau, l'air, la force), les transports (portage humain et animal, trainage et roulage, traction et direction, navigation), puis les techniques de fabrication (solides stables, solides fibreux, solides demi-plastiques, plastiques et souples, fluides). Plusieurs centaines de croquis rendent la lecture très attrayante. Mais la première leçon qui se dégage de ce travail, c'est que si l'on parvient à reconstruire d'assez près la technologie (c'est-à-dire les rapports mécaniques de production) qui découle de la mise en présence de matières et d'outils élémentaires dans les temps préhistoriques ou protohistoriques, on reste dans l'ignorance à peu près complète des gestes, attitudes et mouvements corporels qui ont permis cette technologie. L'auteur signale « qu'on ne peut guère suivre les gestes techniques probablement très variés qui n'ont laissé que des lames de silex. » On ne peut non plus assurer que les techniques des peuplades primitives actuelles dérivent des mêmes gestes et des mêmes comportements manuels et verbaux que les hommes de la préhistoire mettaient en œuvre. C'est sans doute pour cela que l'auteur, très prolix en ce qui concerne les détails techniques, reste muet sur la physiologie du travail des primitifs. Ajoutons que cette revue de l'outillage élémentaire confirme l'idée que nos machines les plus compliquées, ne font que combiner les puissances mécaniques simples ; on y retrouve aussi le principe de la quasi-totalité de nos tests de performance. Au fait, les premières exigences techniques n'ont-elles pas constitué pour l'homme des tests « naturels » de difficulté croissante ? N'impliquaient-elles pas à peu près les mêmes comportements manuels et sub-vocaux qu'impliquent nos tests, avec une différenciation dans la réussite, un développement dominant chez certains et une sélection des meilleurs ? — P. N.

33. — *Cahiers de la « Fondation Française pour l'étude des problèmes humains ».* — Régent : Dr Alexis CARREL, n° 1, 54 pages. Presses Universitaires de France, Paris, 1943.

On ne saurait mieux définir le dessein de ce premier cahier de la Fondation Française, qu'en empruntant les termes mêmes de son introduction : exprimer « ce qu'est la Fondation, ce qu'elle a déjà fait en six mois d'existence, ce qu'elle se propose de réaliser dans un avenir proche ou lointain. » Les statuts de la Fondation, son organisation intérieure, ainsi que les textes officiels concernant sa création y sont annexés.

Entreprise d'un type entièrement inédit dans le monde entier, la Fondation française a pour objet « l'étude des mesures les plus propres à sauvegarder, améliorer, développer la population française dans toutes ses activités. De manière plus générale, elle veut appliquer les méthodes scientifiques à l'étude de l'être humain dans son unité et sa réalité sociale de manière à créer la « science de l'homme ».

Par sa structure originale, l'importance des questions qu'elle se propose d'étudier, le nombre et la qualification des collaborateurs auxquels elle a fait et fera encore appel, la Fondation française intéressera tous ceux qui, de loin ou de près, à quelque point de vue que ce soit, travaillent au mieux être de l'homme (de la pré-conception à l'homme adulte) et plus spécialement des Français.

Parmi les seize équipes, organes élémentaires d'information de la Fondation, trois équipes sont susceptibles d'intéresser plus particulièrement les conseillers d'O. P. Ce sont les équipes : « Développement de la jeunesse », « Biotypologie » et « Travail ». Signalons aussi la publication de cette dernière, « L'orientation humaine des futurs cadres ».

Mme H. MOTHU.

A nos Lecteurs

Tous les versements de cotisations et abonnements pour le Groupement professionnel des Conseillers d'orientation professionnelle doivent être faits, dorénavant, au compte chèque-postal Paris, 2543-85 (Abbé E. Duval Arnould, 95, rue de Rennes, Paris, VI^e).

VIE PROFESSIONNELLE

QUELQUES STATISTIQUES

L'un des premiers soucis du bureau provisoire du Groupement a été de procéder au recensement des personnes qui se sont occupées ou qui s'occupent actuellement d'orientation professionnelle. Ce travail nous a permis d'établir quelques statistiques susceptibles d'intéresser un certain nombre de conseillers d'orientation; aussi les publions-nous ci-dessous.

I. — Répartition d'après la formation professionnelle

Origine	En exercice au 1 ^{er} octobre 1943		N'exerçant pas ou n'exerçant plus	Total
	131	190		
Personnes diplômées de l'I. N. O. P.	131	190	321	
	(soit 50 % du total)			
Personnes diplômées du Centre de Clermont-Fd	46	29	75	
	(soit 18 %)			
Personnes diplômées du Centre de Caen.....	16	16	32	
	(soit 6 %)			
Autres personnes.	67	125	192	
	(soit 26 %)			
TOTAL.	260	360	620	

II. — Répartition entre les deux associations professionnelles existant au 1^{er} octobre 1943

Associations	En exercice		N'exerçant plus		Total
	Diplômés	Non diplômés	Diplômés	Non diplômés	
Association Générale des Orienteurs de France.	33	25	13	55	126
Association des Conseillers d'O. P. (zone Sud)..	66	6	26	1	99
Personnes non groupées.	94	36	196	69	395
TOTAL.	193	67	235	125	620

Cette statistique prouve, s'il en était encore besoin, la nécessité de constituer un groupement professionnel unique, réunissant la totalité des membres exerçant effectivement notre profession.

R. CHABOT.

COMMUNICATIONS DES INSTITUTS DE FORMATION

Institut National d'Orientation Professionnelle

Session Mai-Juillet 1943

Dans le dernier bulletin, une note a été rédigée au sujet de cette session. Il y a lieu de remarquer qu'une erreur de rédaction a été commise en ce qui concerne l'examen qui a sanctionné cette période.

Les élèves de la session accélérée ont obtenu après examen le certificat de stage complémentaire de l'I. N. O. P., leur conférant le titre de conseillers d'orientation. Il est probable que des sessions de perfectionnement seront organisées pour ces élèves, mais elles ne seront pas suivies de nouvel examen.

Voici la liste des stagiaires de cette promotion :

MM. ABRAHAM, BELLIER, BEUDIN, BLANGUERON, BONDOUX, M^{me} BONNEAU,
MM. BORGHI, BOUCLIER, BOUGÉ, CAMBUS, M^{le} CHAGOT, MM. DALIGAUX, DELA-
GNEAU, DELAUNAY, DELOM, DESTOMBES, DOLADILLE, DOUTRES, FABRE, FAGES,
M^{le} FOUCHEARD, M. GALIBERT, M^{le} GOUDET, MM. GUÉNOT, GUSTIN, HERMITTE,
M^{le} HUGUES, M^{me} IMBERT, MM. IMBERT, JOLLIET, LACROIX, LAFAYE, M^{le} LAFON,
MM. MARCAN, MAURY, M^{me} MONTIFROY, MM. PANON, PONCHON, M^{le} PAUCOT,
MM. ROUAULT, ROUX, SERIS, SOULÉ, TERRASSON, VALLÈS, VISSAC.

Année scolaire 1943-1944

La session a débuté le 14 octobre. Après une période probatoire de quinze jours quarante-cinq élèves ont été admis à suivre l'enseignement régulier en vue de la préparation au diplôme de conseiller d'O. P.

Parmi eux, on compte notamment :

- 1 docteur en médecine,
- 6 licenciés en philosophie,
- 5 licenciés ès-lettres,
- 2 licenciés en droit,
- 6 instituteurs,
- 4 institutrices,
- 2 assistantes sociales,
- 7 collaborateurs des services d'O. P.

Centre de formation de Clermont

Une session de conseillers d'O. P. s'est ouverte à Clermont depuis le 22 novembre. Trente stagiaires boursiers ont été finalement retenus après les examens de sélection préalable. La session se terminera à la fin du mois de juin.

Centre de formation de Caen

Session 1942-1943

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme de conseillers d'O. P. :

M. DE BOUARD, M^{le} BUIS, M. COUSIN, M^{me} DALIGAUX, M. DELAUNAY, M^{me} GENESTAR, M^{le} JARROT, M^{le} KAMBLOCK, LUCAS, MÉRIEL, M. PERRAULT, M^{me} PERRAULT, M^{le} QUINTAINE, M. RIORTEAU, M^{me} RIORTEAU, M. THOMAS, M^{me} THOMAS, M^{le} TISON.

Session 1943-1944

La troisième année d'enseignement s'est ouverte le 7 octobre ; elle se terminera fin juin. Le but du Centre de Formation est tout d'abord de fournir aux C. O. P., collectivités professionnelles et organismes de jeunesse des conseillers d'O. P. ; il est également d'initier aux problèmes de l'O. P. des instituteurs, professeurs, médecins, ingénieurs ou assistantes sociales.

LA PARTICIPATION DES CENTRES D'O. P.

à l'Enquête nationale sur l'Enfance déficiente

Retenant un projet déjà prévu dans la loi du 15 avril 1909 sur l'assistance pédagogique aux déficients, projet qui avait eu, d'ailleurs, un commencement de réalisation en 1936, la Fondation française pour l'Etude des problèmes humains a entrepris de faire le recensement général des enfants qui ne peuvent suivre avec profit l'enseignement donné dans les écoles. Les chiffres obtenus sont destinés à servir d'arguments auprès des autorités compétentes pour obtenir la création d'établissements scolaires spécialisés.

Pour mener à bien ce travail avec toute la précision et toute l'objectivité souhaitables, il a été décidé qu'un test collectif de développement mental serait appliqué aux enfants de groupes échantillons choisis dans toute la France. Précisons que la désignation de ces groupes s'est faite d'après les règles de la statistique, c'est-à-dire qu'on a procédé à un tirage au sort, en éliminant, toutefois, les régions trop bouleversées par les événements actuels.

C'est à ce travail qu'un certain nombre de Centres d'O. P. — ceux des régions désignées statistiquement — viennent d'être appelés à collaborer. La question, en effet, les intéressait à un double titre. D'abord au point de vue pratique. Mieux que quiconque, les Centres d'O. P. qui ont à examiner des cas difficiles tant dans le domaine pédagogique que professionnel connaissent les besoins en établissements médico-pédagogiques appropriés et sont prêts à concourir de tous leurs efforts aux créations nécessaires.

Mais la question les intéressait également — et au plus haut point — à un autre point de vue. Bien que la France soit la patrie de Binet, le génial créateur de l'échelle métrique de développement mental, il n'a jamais été procédé dans notre pays à l'application massive de tests de ce genre. Tandis que l'étranger a expérimenté sur de vastes catégories de population, nous utilisons toujours les étalonnages établis par Binet, il y a trente ans, sur un petit groupe d'écoliers appartenant au seul milieu parisien et à une unique catégorie de population, celle des ouvriers. Or les tests n'ont que la valeur d'un classement ; si l'échantillon de population choisi n'est pas représentatif de toute la population, il est évident que le classement obtenu ne peut pas être valable pour tous les cas, mais seulement pour une fraction particulière de population. Aussi les Centres ne pouvaient que saisir l'occasion qui se présentait à eux d'établir, pour la première fois en France, des normes qui, faites sur plus de 100.000 enfants d'origines extrêmement variées, aient véritablement une valeur nationale.

L'enquête a débuté par un court stage des directeurs d'un certain nombre de Centres qui eut lieu à Paris, du 11 au 13 octobre. Au cours de celui-ci, les modalités du travail furent précisées par :

M^{me}s Henri Piéron, directrice du Service de Recherches psychologiques de l'I. N. O. P., qui a bien voulu se charger de faire l'étude statistique du test utilisé ; Mézeix, inspectrice générale, déléguée du ministère de l'Education nationale ; MM. Luc, directeur général de l'Enseignement technique, qui apporta le concours total de ses services ; Decugis, avocat à la Cour, l'un des promoteurs de l'enquête ; Dr Mande, secrétaire général de l'équipe « Développement de l'Enfant » à la Fondation Française, organisateur de l'enquête ; Dr Préaut, spécialiste des questions de l'enfance déficiente, délégué par le Dr Heuyer ; Stoetzel, docteur ès-lettres, directeur du Service de statistique de la Fondation Française ; Gille, conseiller d'orientation, auteur du test.

Les tâches qui incomberont aux directeurs de centres au cours de ce travail rentrent bien dans le cadre de leurs occupations habituelles et c'est une importante garantie de la réussite matérielle de l'enquête. On ne voit d'ailleurs pas à quels organismes, en dehors des centres, on eût pu confier à la fois le travail administratif et le travail technique envisagés. Félicitons-nous de ce nouveau service que les centres rendent à la collectivité : il indique peut-être une des voies les plus intéressantes dans lesquelles ils sont appelés à s'engager par la suite. — G.

VIE DES CENTRES

Nous espérons pouvoir, sous cette rubrique, donner dans nos prochains numéros le reflet de l'activité des différents centres d'orientation. Nous nous bornons aujourd'hui à publier ci-dessous les affectations, mutations ou cessations de fonctions dont nous avons eu la connaissance depuis la parution du bulletin précédent.

AFFECTATIONS - MUTATIONS

I. — Paris et Région Parisienne

Sont nommés conseillers ou directeurs :

- a) *Paris.* — 5^e arrondissement : M^{me} CHÈNE (I. N. O. P. 43), conseillère I. N. O. P.
10^e — M^{me} PAUCOT (I. N. O. P. acc. 43), directrice.
11^e — M^{me} GOUDET (I. N. O. P. acc. 43), conseillère.
12^e — M. DELAUNAY (I. N. O. P. acc. 43), directeur.
14^e — M^{me} SAMPER (I. N. O. P. 43), directrice.
15^e — M. PASCAL (I. N. O. P. 43), directeur du C. O. P. spécialisé.
15^e — M. DOUTRES (I. N. O. P. acc. 43), directeur du C. O. P.
17^e — M^{me} BRIAND (I. N. O. P. 43), conseillère.
18^e — M. ABRAHAM (I. N. O. P. acc. 43), directeur.

Caisse de compensation, 10, rue Viala : M^{me} PLAT, conseillère.

Commissariat au Travail des Jeunes. Ile-de-France : M^{me} BRETONNEAU (Clermont 43), conseillère ; M^{me} POLGE (Clermont 43), conseillère.

Service d'O. P. des Messageries Hachette : M^{me} BUIS (Caen 43), conseillère.

Service d'O. P. de la S. N. C. F. (gare de Lyon) : M^{me} RICHET (I. N. O. P. 43), conseillère.

b) *Région parisienne (banlieue).* — *Asnières* : M. BELLIER (I. N. O. P. acc. 43), conseiller ; M^{me} GENESTAR (Caen 43), conseillère.

Aubervilliers : M. CAMBUS (I. N. O. P. acc. 43), directeur.

Bois-Colombes : M^{me} MONTIFROY (I. N. O. P. acc. 43), conseillère.

Boulogne-Billancourt : M. DE BOUARD (Caen 43), conseiller ; M. HAY, conseiller.

Clamart : M. GUSTIN (I. N. O. P. acc. 43), directeur.

Ivry-sur-Seine : M. HEUDIER (I. N. O. P. 43), conseiller.

Commissariat au Travail des Jeunes : M^{mes} FAMCHON-FOURRAT (C. F. O. C. F. 42) et MERLE (C. F. O. C. F. 42), M^{me} RIGO (C. F. O. C. F. 42), conseillères.

Levallois-Perret : M. MÉRIEL (Caen 43), conseiller.

Puteaux : M. BUNEL, conseiller.

Saint-Denis : M. DOLADILLE (I. N. O. P. acc. 43), directeur.

II. — Reste de la France

Deviennent directeurs ou conseillers :

Agen : M. GALIBERT (I. N. O. P. acc. 43), conseiller.

Alençon : M. MARCAN (I. N. O. P. acc. 43), directeur.

Annecy : M. BOUCLIER (I. N. O. P. acc. 43), conseiller.

Auch : M. ROUX (I. N. O. P. acc. 43), directeur.

Beauvais : M. BEUDIN (I. N. O. P. acc. 43), directeur.

Besançon : M. GUÉNOT (I. N. O. P. acc. 43), directeur.

Béziers : M. MAURY (I. N. O. P. acc. 43), conseiller au C.O.P. ; M^{me} TUROT (Clermont 43), conseillère au C. T. J.

Bordeaux : M. BLANGUERON (I. N. O. P. acc. 43), conseiller au Centre municipal.

Caen : M^{me} QUINTAINE (Caen 1943), conseillère.

Carcassonne : M. FAGES (I. N. O. P. acc. 43), directeur du C.O.P. départemental.

Chalons-sur-Marne : M^{me} CHAGOT (I. N. O. P. acc. 43), conseillère.

Clermont-Ferrand : M^{me} SAVIGNAC (Clermont 43), conseillère au C. O. P.

Digne : M. HERMITTE (I. N. O. P. acc. 43), conseiller.

Evreux : M. LACROIX (I. N. O. P. acc. 43), directeur.

Grenoble : M^{me} ROPION (Clermont 43) conseillère.

Laval : M. TERRASSON (I. N. O. P. acc. 43), directeur.

Le Mans : M^{me} FOUCARD (I. N. O. P. acc. 43), conseillère ; M^{me} TISON (Caen 1943), conseillère.

Marseille : M^{me} RIGAUX (I. N. O. P. 43), conseillère au Centre de Documentation et d'Orientation professionnelle.

Montpellier : M^{me} VILLEROY (Clermont 43), conseillère au C. T. J. ; M^{me} HUGUES (I. N. O. P. acc. 43), conseillère au S. I. O. P. ; M. PANON (I. N. O. P. acc. 43), conseiller au S. I. O. P.

Montluçon : M^{me} NUDET (Clermont 43), conseillère.

Nevers : M. DESTOMBES (I. N. O. P. acc. 43), directeur.

Nîmes : M^{me} OSTENC (Clermont 42), directrice, en remplacement de M. CARRIÈRE, décédé accidentellement.

Niort : M. IMBERT (I. N. O. P. acc. 43), directeur ; M^{me} IMBERT (I. N. O. P. acc. 43), conseillère.

Périgueux : M. TAVIÈRE (I. N. O. P. acc. 43), directeur ; M^{me} BON, conseillère.

Perpignan : M. VALLÈS (I. N. O. P. acc. 43), conseiller.

Roubaix : M. TOUTAIN (Caen 42), directeur.

Rouen : M. DALIGAUX (I. N. O. P. acc. 43), conseiller ; M^{me} DALIGAUX (Caen 43), conseillère.

Sète : M. SÉRIS (I. N. O. P. acc. 43), directeur.

Saint-Etienne : M. JOLLIET (I. N. O. P. acc. 43), conseiller.

Saint-Quentin : M. CAULLIER (I. N. O. P. 43), directeur ; M. PONCHON (I. N. O. P. acc. 43), conseiller.

Tarbes : M. SOULÉ (I. N. O. P. acc. 43), conseiller.

Toulouse : M. LAFAYE (I. N. O. P. acc. 43), orienteur-rédacteur au Secrétariat régional d'O. P.

Cessation de fonctions

Clermont-Ferrand : M. LETOURNEUX (Clermont 41), conseiller au C. O. P.

Toulouse : M^{me} ROCHETTE (Clermont 43), conseillère au Commissariat au Travail des Jeunes.

Région de Limoges : Le D^r SUTTEL cesse d'assurer les fonctions de secrétaire interdépartemental de la Région.

NOUVELLES FAMILIALES

Mariages. — Nous sommes heureux d'annoncer les mariages de M^{me} Anne-Marie BOITEUX avec M. PANON, conseiller au Secrétariat régional d'O. P. de Montpellier.

**

M^{me} Madeleine ROCHETTE avec le Docteur AUBENQUE, tous deux conseillers d'orientation.

**

Décès. — Nous présentons nos condoléances à M^{me} RATIÉ, conseillère au C. O. P. de Montpellier, à l'occasion du deuil qui l'a frappée en la personne de M^{me} RATIÉ, sa mère.

INFORMATIONS DIVERSES

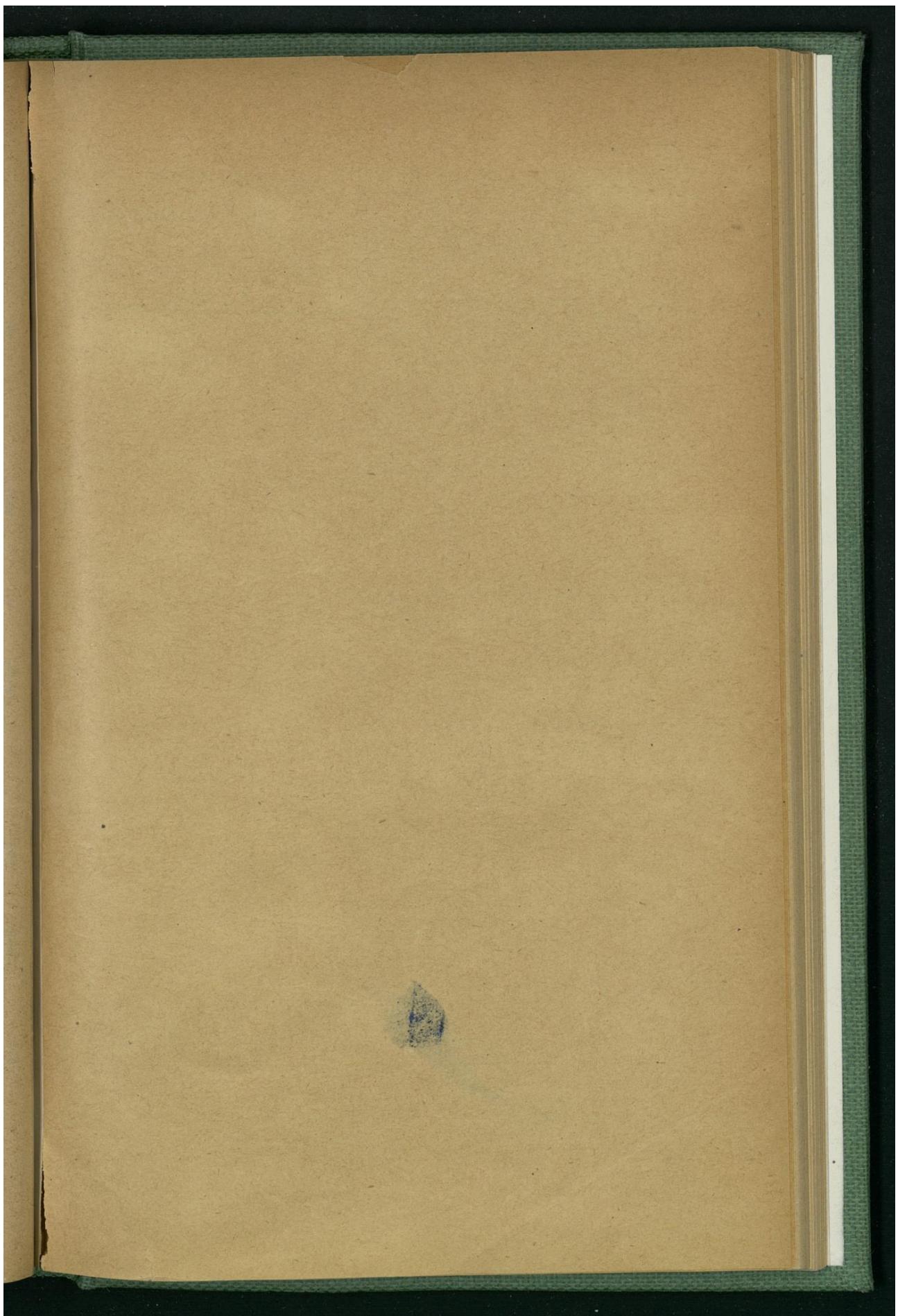
Nous relevons au *Journal Officiel* (annexe du n° du 3 août 1943) la création à Clermont-Ferrand d'une « Association pour l'étude et le perfectionnement des méthodes de l'orientation professionnelle ».

**

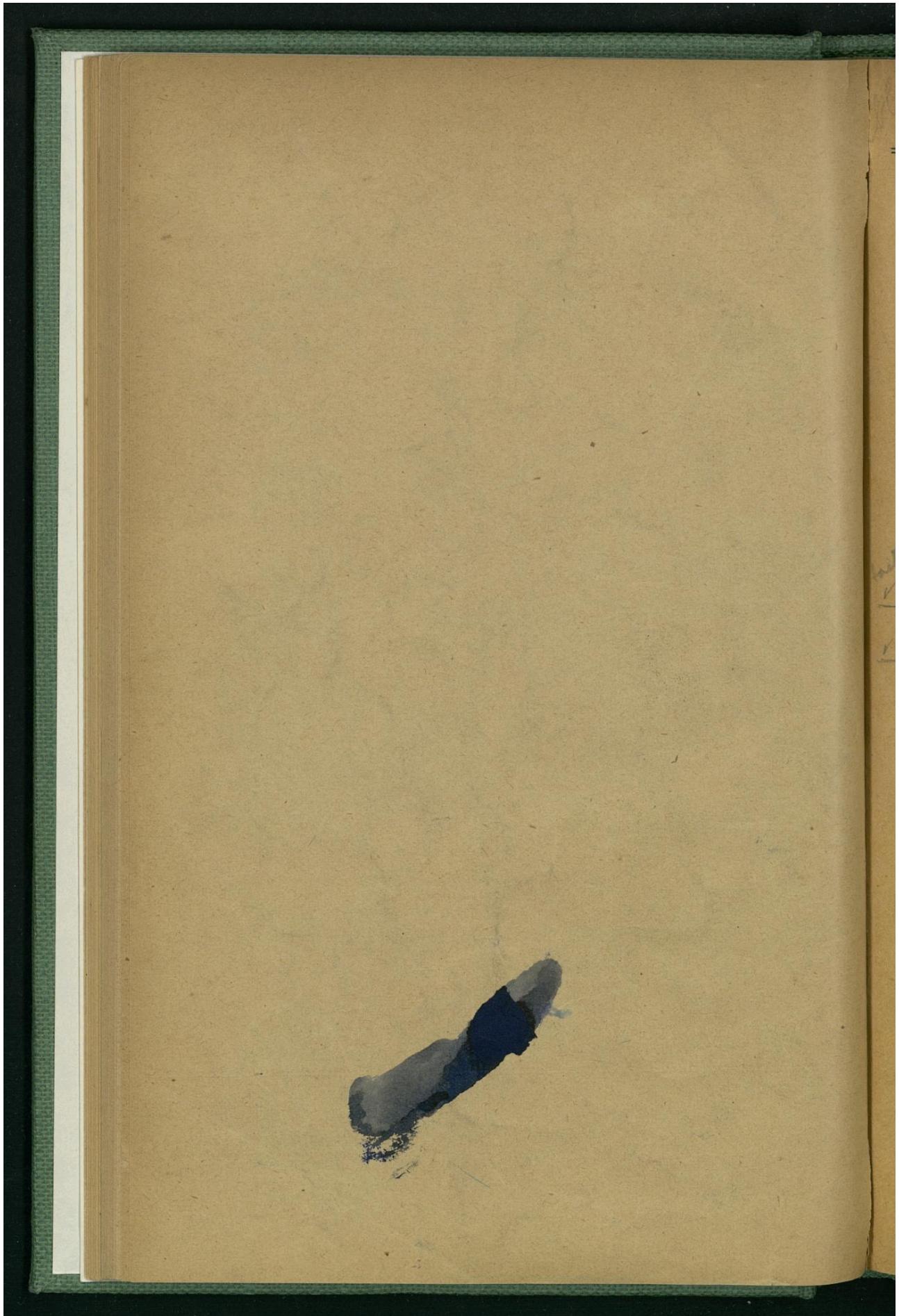
Un certain nombre d'exemplaires du « Compte-rendu des travaux du 2^{me} Congrès national d'orientation professionnelle » (Lille 1939), sont à la disposition des personnes désireuses de se le procurer contre virement de la somme de 40 francs à M. Raymond LALLAU, 252, rue Nationale, à Wattignies (Nord). C. C. P. Lille n° 503-47.

N.D.L.R. — Nous prions les membres du Groupement d'adresser au Secrétariat général, 32, rue de la Dalbade, à Toulouse, tous renseignements susceptibles d'alimenter la rubrique « Vie Professionnelle » : affectations, mutations, activité de leurs centres, nouvelles familiales, etc...

AGEN. — IMPRIMERIE MODERNE 43, RUE VOLTAIRE (312.318)
U. S. 106.421 24-12-43



Droits réservés au [Cnam](#) et à ses partenaires



Droits réservés au [Cnam](#) et à ses partenaires